N° 265. — 42e Année.

B. SAMEDI

21 SEPTEMBRE 1872.

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62 ;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51 ;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler ;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE. Decipris et Cie, libraires.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.
Bruxelles, 12 fr. par trimestre, 40 par année
Province, 13 fr. » 44 »
La France, 21 fr. »
Allemagne, 18 fr. »
Angleterre, 17 sh. »
Autres pays, 12 fr. par trim., port en sus.
payable d'avance

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS: ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne. — payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lauzanne; pr l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALCAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Edition du matin

Observatoire Royal.

20 septembre, à midi.

18e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ	750mm86
THERMOMÈTRE centig. du baromèt.	16°5
TEMPÉRATURE centigrade de l'air	14°0
Id. *maximum* depuis hier midi	16°6
Id. *minimum* depuis hier midi	10°2
EAU tombée	0mm00
VENT	0
SOLEIL, lever	5 h. 43 m.
Id. coucher	6 h. 03 m.
LUNE, lever ... soir.	7 h. 41 m
Id. coucher ... matin.	9 h. 32 m.

BRUXELLES, 20 septembre.

REVUE POLITIQUE.

La lettre de M. de Carayon-La Tour, comme on l'a pu voir, n'est pas seulement dirigée contre M. Thiers, et elle n'a pas la prétention de le rappeler lui seul à l'exécution de ses engagements. Elle prend aussi à partie les princes d'Orléans. Le député de la Gironde affirme que le duc d'Aumale, notamment, a déclaré devant lui et devant deux ou trois de ses collègues, que tous les membres de la famille d'Orléans reconnaissaient le comte de Chambord pour « le Roi. » Il met donc son collègue de l'Assemblée et les autres héritiers de Louis-Philippe en demeure de proclamer hautement et publiquement cette reconnaissance, — moyennant quoi la fusion serait décidément faite et la monarchie restaurée d'ici à trois mois.

C'est on ne peut plus simple. Mais le duc d'Aumale voudra-t-il déférer à la sommation de M. de Carayon-La Tour? Il est permis d'en douter. Ce prince et ses parents ont été bien souvent déjà invités, et d'une manière pressante, à s'expliquer sur leur position et sur leurs sentiments, relativement à la question constitutionnelle, et toujours ils ont gardé le mutisme le plus absolu. Il n'y a pas à espérer qu'ils en sortent cette fois. D'ailleurs, le *Journal de Paris* répond pour eux, et il le fait en termes assez voilés pour qu'on soit induit à en conclure qu'une déclaration des princes eux-mêmes n'apprendrait rien de bien précis, ni aux légitimistes, ni aux républicains, de ce que les uns et les autres seraient intéressés à savoir.

Il est un point cependant de la déclaration du *Journal de Paris*, dont il convient de tenir compte, c'est que les princes d'Orléans sont d'avis qu'il appartient au pays de se prononcer lui-même sur le gouvernement qu'il entend se donner. De là à la dissolution de l'Assemblée actuelle, il n'y a qu'un pas, semble-t-il. Mais le parti orléaniste et ses chefs pousseront-ils la logique jusque-là? Nous verrons bien.

Après l'entrevue de Berlin, le mot d'ordre de la presse officielle et officieuse d'Allemagne, d'Autriche et de Russie avait été de dire et de répéter que les trois empereurs et leurs chanceliers n'étaient pas entrés en délibération sur des questions déterminées, et que le résultat unique de cette rencontre était la constatation, aux yeux de l'Europe, de l'entente amicale des souverains et des bons rapports entre leurs gouvernements. Maintenant il ne se passe pas de jour qu'un journal ou l'autre ne signale une question quelconque de la politique européenne qui aurait été traitée à Berlin. Après les journaux de Vienne et ceux de Londres, voici une feuille très-répandue de Berlin, la *Gazette de Voss*, qui assure que, lors de l'entrevue, les premiers ministres des trois souverains auraient eu un entretien au sujet de la réforme importante du droit maritime international concernant l'inviolabilité de la propriété privée sur mer, en temps de guerre. C'est une question déjà ancienne et qui a beaucoup occupé les cabinets depuis la guerre de Crimée. Elle n'est pas de celles qui se puissent traiter en dehors des deux plus grandes puissances maritimes de l'Europe, et c'est la dernière qu'on eût pu s'attendre à voir figurer dans les intretiens récents de Berlin. Aussi attendons-nous des informations plus authentiques avant de prendre au sérieux les renseignements de la *Gazette de Voss*.

On nous mande de Berlin, par le télégraphe, que le conseiller de légation, M. de Keudell, dont le nom avait été cité au sujet de la succession du secrétaire d'Etat, M. de Thile, est désigné ou peut-être déjà nommé envoyé d'Allemagne à Constantinople. Le remplacement prochain de M. de Thile par M. de Balan, ministre plénipotentiaire près la cour de Bruxelles, paraît se confirmer. Le comte de Bernstorff sera nommé conseiller de légation à Washington.

Le congrès des vieux catholiques, réuni en ce moment à Cologne, est en quelque sorte la contre-partie des conférences épiscopales de Fulda. Outre les notabilités du parti catholique qui renie les doctrines du dernier concile, plusieurs évêques anglicans, un évêque américain et des membres du clergé russe assistent à cette réunion très-nombreuse. L'évêque d'Utrecht, M. Loos, qui a tout récemment rempli en Bavière les fonctions épiscopales au sein des communautés des vieux catholiques, est également présent. Tous ces prélats ont pris tour à tour la parole pour proclamer l'unité de la vérité chrétienne et leurs sympathies pour le mouvement vieux-catholique en Allemagne. Mais jusqu'à présent, ils ne sont pas entrés dans le fond des questions qui vont être soumises aux délibérations du congrès.

La crise ministérielle en Bavière prend un caractère aigu. Depuis quinze jours, le télégraphe de Munich annonce invariablement que M. de Gasser a présenté au roi Louis une nouvelle liste ministérielle. On sait cependant que le Roi ne s'est pas encore prononcé à l'heure qu'il est, et que plusieurs des hommes politiques qu'on disait portés sur cette liste ont refusé de faire partie du nouveau cabinet, dont les cléricaux ne veulent pas plus que les libéraux. En attendant, la confusion et la désorganisation envahissent l'administration, et le désarroi est général, bien que le pays soit habitué à des changements fréquents dans les hautes fonctions de l'Etat. Depuis vingt ans la Bavière a eu successivement dix-sept ministres de l'intérieur et neuf ministres des affaires étrangères. Notre correspondant de Munich nous cite un fait qui prouve jusqu'à quel point sont bouleversés l'ordre et la discipline hiérarchique dans le gouvernement. Un préfet, le comte de Luxbourg, homme très-considéré, a dit dans une réunion publique à Wurzbourg, qu'en présence de ce qui se passe à Munich, tout patriote aimant son pays a le devoir de protester; que, quant à lui, tout en restant Bavarois, il entend être fidèle à l'empire et qu'il invite tous ses concitoyens à en faire autant, afin de préserver la patrie des dangers qui la menacent. On n'a pas appris que le haut fonctionnaire qui a fait entendre ce langage ait été réprimandé ou destitué.

Le ministre des cultes, M. Lutz, qui était en villégiature, est revenu, contre toute attente, reprendre la direction de son département, ce qui semble indiquer qu'il ne croit pas sa retraite aussi imminente qu'on la supposait.

Le nouveau ministre-président du grand-duché de Hesse est allé visiter l'exposition d'agriculture à Mayence. Dans un banquet donné à cette occasion, M. Hoffmann a prononcé une allocution qui peut à la rigueur passer pour son programme politique. Il a exprimé l'espoir que les tendances qui ont refroidi l'affection du pays pour un prince juste et clément ne se représenteraient plus, et que, en dépit des grandes difficultés que le passé a léguées à l'avenir, il réussirait, avec l'appui de la confiance générale, à donner au pays plus d'air et de lumière et à lui préparer un avenir prospère, dans une étroite union de l'Etat régénéré avec le souverain, la nation et l'empire. C'est, on le voit, un programme national-libéral.

Les délibérations sur la vérification des pouvoirs ont commencé à la Chambre des Députés d'Espagne. Elles ont débuté d'une façon assez vive et presque violente. L'un des membres de l'opposition a été rappelé à l'ordre.

On n'en est pourtant qu'à la discussion générale.

M. Zorilla a été amené, par les attaques de l'opposition, à parler de son programme, et il a renouvelé solennellement l'engagement d'abolir la conscription. (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

RAPPORTS DES CHAMBRES DE COMMERCE

CHARLEROI.

Le rapport de la Chambre de commerce et des fabriques de Charleroi débute par quelques considérations générales. Il constate que la guerre franco-allemande a exercé une influence désastreuse sur le développement des principales industries de l'arrondissement, mais qu'aussitôt la paix signée et la guerre civile terminée dans Paris, une reprise très-sensible d'affaires s'est manifestée, pour aller toujours *crescendo* jusqu'à la fin de 1871; La situation est aujourd'hui prospère. les industries carolorégiennes témoignent d'une vitalité extraordinaire. Il n'y a qu'une seule ombre au tableau, l'insuffisance des moyens de transports qui a enrayé le trafic considérable amené sur nos voies ferrées par le développement des affaires, l'affluence des produits étrangers à Anvers, l'accroissement des relations internationales. Mais la chambre de commerce espère qu'au moyen des crédits alloués par la législature le gouvernement, usant de mesures énergiques, veillera à ce que les moyens de transport soient toujours à la hauteur des besoins de l'industrie: elle est convaincue que le pays ne marchandera pas les ressources nécessaires pour maintenir le railway national en état de satisfaire à ces besoins toujours croissants.

Voici, d'après ce rapport, un résumé des principaux faits qui caractérisent l'état du commerce et de l'industrie de l'arrondissement en 1871 :

Agriculture. — Résultats peu satisfaisants, sauf pour la pomme de terre, la betterave à sucre, et, dans quelques localités, l'orge et l'avoine. Pour le reste, anéantissement presque complet de la récolte d'hiver; fraudes sur la qualité des semences. Si les prix des denrées alimentaires n'ont pas atteint un taux excessif, c'est grâce aux arrivages très-importants de grains de l'étranger, que la spéculation a fait diriger sur notre pays.

Charbonnages. — Production totale un peu moindre que l'année précédente : 3,687,500 tonnes, au lieu de 3,766,550.

Les résultats eussent été très-beaux si les moyens de transport avaient permis à l'industrie charbonnière de satisfaire à toutes les commandes qui lui étaient adressées d'Allemagne, de France et de Hollande.

La chambre de commerce croit savoir que la dénonciation par la France de son traité de commerce avec la Belgique ne doit rien changer au tarif actuel, auquel nos charbons sont soumis à l'entrée en France.

Sidérurgie.—La situation du marché métallurgique, favorable en 1871, ouvre l'année courante dans les conditions les plus rassurantes. L'article tôle a été l'objet d'une faveur spéciale. L'industrie de la fonte s'est heureusement relevée : chiffre d'exportation : 48,471 tonnes, 10,176 seulement en 1870. Mais pour maintenir cette situation, il importe d'organiser bientôt le service de transport économique et régulier vers les minières du grand-duché; car sous peu de temps nos industriels auront à lutter contre la concurrence des nombreux hauts fourneaux qui s'édifient en ce moment dans le grand-duché et en Allemagne au centre même des terrains miniers. L'année n'a été mauvaise que pour les affaires en rails, notamment avec les Etats-Unis, à cause de la concurrence acharnée des Anglais.

Le chiffre total des exportations métallurgiques, qui avait atteint 273,141 tonnes en 1869 et était tombé à 250,667 tonnes en 1870, est revenu en 1871 à 258,993 tonnes. La marche lente de la reprise des affaires durant la première partie de l'année a empêché de s'élever ce chiffre d'exportation qui, tout le fait présager, subira en l'année courante un énorme accroissement!

Inutile d'ajouter que pour les produits métallurgiques, comme pour les charbons, la chambre de commerce se plaint de l'insuffisance du service des transports dont elle demande, sur le réseau national, la réorganisation prompte et intelligente.

Verreries. — Situation relativement bonne au début de l'année, mais prix faibles. En septembre, plus de fermeté dans les prix: dès lors les fabricants fixent des dates de livraison éloignées; la fin de l'année s'annonce sous les auspices les plus favorables et avec toutes les prévisions d'une hausse générale et extraordinaire.

Cependant il résulte du rapport que la hausse ne provient pas seulement du grand nombre des demandes. mais encore de l'augmentation du prix de revient, conséquence de l'élévation du taux de la main-d'œuvre et de la hausse ou de la qualité défectueuse des matières premières. Aussi, l'exportation des verres de vitrage a-t-elle diminué : 28,487,933 kil., au lieu de 40,847,233 en 1870, et 45,898,255 en 1869. La verrerie appelle l'attention du gouvernement sur les entraves qui s'opposent au développement de son commerce d'exportation. Ces entraves viennent du chemin de fer qui rend la marchandise à Anvers avec trop de lenteur et trop peu de régularité; de l'administration des douanes qui n'est pas assez large, et dont l'industrie voudrait être affranchie; enfin du port d'Anvers, dont le règlement est draconien, et dont les quais ne sont pas couverts.

La verrerie à bouteilles a suivi le mouvement de l'industrie verrière.

Ateliers de construction. — Les ateliers de construction de machines ont participé au mouvement de reprise qui, vers le milieu du second semestre de cette année, s'est fait sentir dans presque toutes les branches de l'industrie de l'arrondissement. Les ordres en machines fixes, en appareils et outils destinés aux charbonnages et aux usines métallurgiques, ont dépassé les moyens ordinaires de production et amené une recrudescence d'activité dont les ouvriers ont largement profité.

Clouterie. — La clouterie forgée continue à vivre péniblement sans espoir de reprendre faveur; un plus grand développement n'est pas à espérer; elle va chaque année en périclitant et, dans un temps donné, il ne restera que quelques spécialités pour l'exportation.

L'année 1871 aura néanmoins été assez favorable pour les fabricants.

La clouterie à la mécanique s'est maintenue, pendant la durée de cet exercice, dans d'heureuses conditions, n'ayant pas eu à lutter contre la concurrence française.

Carrières. — La situation critique qui avait marqué pour les exploitations de pierres de taille la fin de 1870 s'est progressivement améliorée; si elle n'est pas encore réellement prospère, elle se rapproche des conditions antérieures à la guerre. L'amélioration eût été plus complète sans la pénurie des moyens de transport. La situation ne sera florissante que quand, au point de vue de nos échanges avec la France et surtout au point de vue du transport de nos produits par voie ferrée (aussi bien en Belgique qu'à l'étranger), l'égalité sera complète et réelle entre nos pierres et celles de France, dont la concurrence est toujours si sérieuse.

Coke. — L'extinction de plusieurs hauts fourneaux, et l'insuffisance des moyens de transport, ont surtout été les causes du malaise du marché de coke pendant les premiers mois de l'année. La fin de l'année a été marquée par de très-grands marchés avec deux francs de hausse sur les derniers engagements. Les prix des agglomérés de houille ont suivi une progression analogue.

La question de l'instruction obligatoire, celle de la réglementation du travail des enfants, occupent une grande place dans ce rapport. Nous y reviendrons dans un autre article.

Actes officiels. Extraits du *Moniteur*.)

ORDRE DE LÉOPOLD. — M. Desmet-Leirens (Eug.), industriel, vice-président de la chambre de commerce et membre de la commission administrative de l'école industrielle à Gand, est promu au grade d'officier.

Chevaliers: MM. Libbrecht (T.), président du conseil provincial de la Flandre orientale; De Raedt (J.), membre de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre orientale; de Bleeckere (F.), id; Beyaert (L.), ancien conseiller provincial, membre de la commission de la maison centrale de détention, à Gand; Le Bègue (C.), avocat, membre du conseil communal de la ville de Gand; De Maere-Limnander (A.), président de la société royale des Chœurs à Gand, ancien échevin de ladite ville; Verhaeghe (C.); président de la chambre de commerce de Gand; Delva Waterloos (A.), membre de la chambre de commerce à Gand; Parmentier (G.), directeur de la maison Parmentier-Van Hoegaerden et Ce, à Gand; Vanderheyden (G.), major de la garde civique à Gand, membre du conseil communal de la même ville; Cardon (Evariste), major, chef d'état-major de la garde civique à Gand; Hulin (C.). médecin de l'état-major et de la 2e légion de la garde civique à Gand; Van Loo (J.), capitaine aide de camp dans la garde civique, à Gand; de Kerchove-Rodriguez (E.), capitaine aide de camp dans la garde civique à Gand; De Mulder (L.), membre du conseil épiscopal de Gand depuis 1838, chanoine du chapitre de la cathédrale de Saint-Bavon depuis 1847, vicaire général du diocèse de Gand.

DÉCORATIONS OUVRIÈRES. — La décoration de 1re classe, instituée par les arrêtés royaux précités, est accordée à MM. De Dauw (Ch.), contre-maître en chef des préparations de la Société linière gantoise;

La décoration de 2e classe est accordée à MM. Puls (Ch.) et Dedecker (P.), respectivement chef de construction et ouvrier ajusteur de la Société linière gantoise; Vantilleboom (J.), Verniers (J.) et Michiels (P.), respectivement sous-directeur des travaux, chef-contre-maître de filatures et chef-assortisseur de lin, attachés à la Société de la Lys, à Gand; Velghe (Ch.), ouvrier mécanicien chez M. Minne, à Gand; Blanquaert (Aug.) et Verschueren (J.), respectivement contre-maître de préparation de filature de coton et contre-maître de tissage, attachés à la fabrique de M. Ch. De Hemptinne, à Gand; Lampens (J.), ouvrier ajusteur, Van Achte, contre-maître en chef de peignage, et De Stoppelaere (D.), surveillant à la Société linière gantoise.

Mercredi, le Roi a reçu, à cinq heures, au château de Laeken, en audience de congé, S. Exc. M. Patxot y Achaval, ministre d'Espagne. (*Moniteur*.)

— Hier, le Roi a reçu, à midi, en audience particulière, M. le comte Arrivabene, sénateur du royaume d'Italie.

A 3 heures et demie, Sa Majesté a travaillé avec le ministre de la guerre. (*Id.*)

— M. le ministre de l'intérieur ne donnera pas audience lundi prochain 23 courant. (*Id.*)

— Les courses d'automne de la Société d'encouragement auront lieu les lundi 23 et mercredi 25 septembre courant, à deux heures. (*Id.*)

— On va faire très-prochainement sur la ligne du Nord français, l'essai d'un système de chauffage et d'éclairage au gaz.

La démonstration pratique de ce système sera faite en présence de délégués de la commission supérieure des ponts et chaussées, d'ingénieurs et de hauts fonctionnaires, par les inventeurs brevetés, MM. Capiand frères.

Dans ce système de chauffage, le gaz sera distribué indistinctement à tous les waggons au moyen de tuyaux articulés.

Des appareils soudés, placés sur les parquets des compartiments, réglés d'après la température ambiante, sont appelés à maintenir une température uniforme.

Le gaz employé étant inexplosible et compressible, il n'y a pas lieu de craindre ni incendie ni explosion.

L'appareil pour l'éclairage consiste en conduites reliées au tuyau conducteur au moyen d'un raccord à vis, monté sur caoutchouc.

La substitution du gaz à l'éclairage à l'huile est déjà un progrès, et le chauffage des waggons de troisième classe un bienfait. (*Id.*)

— Le public sera admis pendant les journées des 23, 24, 25 et 26 septembre, à visiter l'exposition des beaux-arts, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, moyennant une rétribution de cinquante centimes.

L'entrée sera gratuite depuis midi jusqu'à 4 heures.

— Le 26 septembre, au temple des Augustins, à deux heures de relevée, à la suite de la distribution des récompenses pour actes de courage et de dévouement, seront proclamés les résultats du troisième concours triennal ouvert entre les sociétés de secours mutuels, par l'arrêté royal du 9 avril 1869.

— Un vitrier-encadreur de la rue de Flandre à Bruxelles vient de mettre fin à ses jours en allant se noyer dans le canal de Willebroeck, près de Vilvorde. Ce malheureux, accablé de chagrins domestiques, père de famille, ayant quatre enfants en bas-âge, avait quitté son domicile lundi dernier. Son cadavre a été repêché jeudi matin.

—Le parquet a fait arrêter et mettre sous mandat de dépôt un surveillant des travaux d'assainissement de la Senne, vieillard sexagénaire, prévenu d'attentat aux mœurs.

— De grands préparatifs se font à la Société royale de la Philharmonie pour fêter la présence des tireurs étrangers qui prendront part au concours de tir ouvert à l'occasion de la célébration de nos fêtes nationales. On sait que cette société a organisé un grand bal auquel elle a invité la famille royale, et qui doit être donné dans son local, rue de l'Evêque, le mercredi 25 courant, à 9 heures du soir. La salle des réunions journalières sera transformée en un immense salon de réception, au fond duquel il y aura un buffet de rafraîchissements et de comestibles. D'autres buffets seront encore établis dans différents locaux et notamment au premier étage, dans une pièce attenante au salon de bal. Les rafraîchissements, etc., seront offerts à tous les participants à la fête. Les étrangers à la ville et les gardes civiques en uniforme seront admis sur la présentation d'un sociétaire et moyennant un prix d'entrée de 20 francs par personne. Des cartes seront délivrées à cet effet du 23 au 24 septembre courant. au local de la société, depuis dix heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et le jour du bal, de midi à deux heures.

— Dans sa séance du 24 septembre 1871, le Comité central consultatif des banques populaires coopératives de Belgique a décidé que le second congrès des Unions de crédit populaire se tiendrait cette année à Bruxelles, le 22 septembre courant.

Ce congrès se réunira par conséquent dimanche prochain, à onze heures du matin, en la salle de la Maison du Roi, Grand'Place.

Les personnes qui ne font pas partie de l'une des Banques fédérées seront admises sur la présentation d'un sociétaire.

— Un affreux accident est arrivé dimanche dernier entre la station de Néchin et celle de Templeuve : le garde-convoi, chargé du contrôle des coupons, fit un faut pas en passant d'un waggon à un autre et tomba sur la voie. Aux cris d'alarme poussés par les voyageurs, le machiniste fit tous ses efforts pour arrêter le train, mais hélas! le malheureux accroché à une roue fut traîné à plus de 700 mètres. On le releva dans un état pitoyable, les entrailles sortaient du corps et une partie de ses membres était restée sur la voie. C'est un jeune homme de Bruxelles, au service de l'administration depuis huit mois.

— Les journaux suisses disent qu'en creusant pour la création d'une cave dans les granges du Paon, à Avenches, canton de Vaud, on vient de découvrir à une petite profondeur, un cercueil en bois de chêne très-épais et bien conservé, contenant un squelette qui paraît être celui d'une jeune personne; les os en sont noircis par le temps et l'humidité, la mâchoire conservait ses trente-deux dents; avec ce squelette se trouvaient deux bracelets, l'un d'ébène et l'autre en or (au moins en partie), et des vases de verre et d'étain qu'on pense être d'origine romaine.

Nécrologie.

Le roi de Suède Charles XV, le troisième souverain de la dynastie des Bernadotte, qui vient de mourir à Malmoë, revenant d'Aix-la-Chapelle, avait accompli, au mois de juillet dernier, sa treizième année de règne. Une maladie de langueur l'a emporté, en dépit de tous les secours de l'art médical. Il laisse le trône à son frère qui a quatre fils dont l'aîné, le prince Gustave, a 14 ans. Son règne n'a été signalé par aucun événement considérable. Pendant la guerre entre l'Allemagne et le Danemark les sympathies de sa nation étaient ouvertement en faveur des Danois. Mais une proclamation annonça que le gouvernement suédois garderait la neutralité dans l'affaire du Schleswig. En même temps, les préparatifs militaires que faisait ce gouvernement depuis plusieurs mois furent suspendus. Un peu plus tard, lorsque le Danemark eut cédé les duchés, on célébra avec de grandes réjouissances l'anniversaire de l'union de la Suède et de la Norwége. L'investissement de Paris, en 1871, par les armées allemandes, fit naître quelques appréhensions. Le Roi, dans un discours, au commencement de l'année, fit allusion à la possibilité d'une guerre générale et exprima en termes pressants la nécessité d'organiser l'armée.

Le nouveau roi Oscar II est né en 1829, trois ans après son frère. Il a servi son pays dans l'armée et dans la marine. La Reine, sa femme, est fille du duc de Nassau. Il l'a épousée en juin 1857.

— On annonce le décès de M. Paul-Ernest Vandenvelde, rentier, rue de Terre-Neuve, 17.

Les amis et connaissances qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le service funèbre sera célébré lundi 23 septembre, à 11 heures, en l'église paroissiale de la Chapelle. L'inhumation aura lieu immédiatement après.

Arts, sciences et littérature.

— Une importante découverte a été faite récemment en photographie. Jusqu'à présent les productions de cette industrie, si universellement répandue, offraient le grave inconvénient de pâlir au bout de quelque temps et même de disparaître presque entièrement après un certain nombre d'années.

La maison Géruzet frères, photographes de la Reine, vient d'appliquer au portrait un procédé d'impression produisant les photographies dites *au charbon* et qui, de l'avis des autorités scientifiques, sont indestructibles au même titre qu'une gravure ou une lithographie.

De très-beaux spécimens de ce procédé sont exposés aux vitrines de la maison Géruzet frères, rue de l'Ecuyer.

— THÉATRE ROYAL DU PARC. — Ce soir, irrévocablement, reprise de *Tricoche et Cacolet*; M. Brasseur jouera le rôle de Tricoche qu'il a créé à Paris.

Nous devons avertir le public que les représentations de M. Brasseur, forcément interrompues pendant les fêtes, ne seront reprises le 27 que pour un petit nombre de fois.

Bulletin de la bourse de Bruxelles

La bourse est excellente aujourd'hui. Les appréhensions ont disparu et les demandes se portent surtout sur l'emprunt français et sur les Métalliques. On fait en emprunt 1872 de 87-35 à 87-45, tandis que l'ancien est demandé à 84-15, les Métalliques sont demandées à 60 1/16.

Au comptant les affaires sont calmes, mais les cours se maintiennent.

La rente 4 1/2 p. c. se traite à 102-60; le 4 p. c. à 100-75; et le 4 1/2 de la caisse d'annuité à 98-50.

Les obligations et actions de chemins de fer sont bien tenues.

En actions de chemin de fer, signalons les Banque des travaux publics en hausse de 25 fr., à 750.

Les changes sont très-demandés, les Paris à 1-50 par mille de perte, et les Londres à 24-42 1/2.

Communications et avis divers.

— *Hôtel de l'Europe*, Place Royale, Bruxelles. Réputation établie. Table d'hôte. Prix modérés.

— Pachas et alpagas anglais, Marché-au-Bois, 8.

EMPRUNT NATIONAL FRANÇAIS

de 3 milliards.

La *Banque de Paris et des Pays-Bas* est officiellement chargée par le trésor français de recevoir les versements et les libérations à l'emprunt de trois milliards et d'en donner quittance.

Ces versements peuvent s'opérer aux mêmes conditions qu'en France.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 19 septembre.

M. Thiers est arrivé aujourd'hui à l'Elysée, un poste y est établi, et des factionnaires ont été placés comme du temps de la présidence napoléonienne. Il n'y a rien de décidé encore, quoi qu'en aient dit les journaux, pour les dîners et les réceptions qu'on y donnerait. Plusieurs conseils des ministres vont avoir lieu sur des questions urgentes : on m'assure qu'une des premières qui y seront traitées serait celle de l'établissement de six mairies au lieu d'une à Lyon, projet que je vous ai déjà dit devoir être à l'étude. On croit aussi qu'il sera question de l'affaire de M. About dont la détention produit ici un grand effet. On annonce également que, dans le conseil de samedi, serait décidée la date pour les élections partielles; on parle du 20 ou plus probablement du 27 octobre. Enfin, on dit que l'affaire de Mme *Frainex* viendrait en conseil des ministres, la persistance du général Ladmirault à empêcher la pièce nécessitant qu'une autorité supérieure prononce en dernier ressort. Bien que le général Ladmirault soit pour ainsi dire souverain dans Paris, il dépend néanmoins du ministre de la guerre, au-dessus duquel est M. Thiers lui-même. C'est donc à cette haute juridiction que sera soumise en dernier ressort la pièce du Vaudeville, et M. Jules Simon sera chargé du rapport. L'issue de la délibération ne peut être douteuse, et en dehors des aveugles oppressions du sabre, il n'y a pas à supposer que le gouvernement persiste à proscrire une pièce écrite dans l'esprit des opinions qui sont sa force, tandis qu'on permet des ouvrages qui insultent la république.

On prête au général Ladmirault un mot qui serait plus qu'étrange dans sa bouche. Comme il déclarait que la prohibition de la pièce du Vaudeville était motivée sur son caractère politique, on lui objectait l'autorisation donnée à *Rabagas* : « *Rabagas*, aurait répondu le gouverneur de Paris, c'est autre chose! » Je suis persuadé que ce mot prêté au général est une pure et absurde calomnie; il est impossible qu'il soit l'approbateur des pièces hostiles aux idées que représente le gouvernement qu'il a l'honneur de servir.

Le bruit répandu de la rentrée de M. Pouyer-Quertier aux affaires n'a aucun fondement.

Il est toujours confirmé que l'institution de la vice-présidence sera une des premières propositions soumises à l'Assemblée. Le candidat de M. Thiers dit-on, sera M. Grévy, qui du reste est seul en mesure de réunir une majorité à l'Assemblée. La droite eût voulu le maréchal de Mac-Mahon, mais, ainsi que je vous l'ai écrit, l'honorable général refuse toute fonction politique et veut uniquement être l'épée obéissante du pouvoir légal. On prétend que M. Casimir Périer poserait sa candidature, et que la lettre qu'il vient de faire paraître en serait la préface; mais il n'y aurait de chances que dans le cas où l'Assemblée déclarerait l'incompatibilité entre la vice-présidence de la république et la présidence de l'Assemblée, incompatibilité qui très-probablement ne sera décrétée, — mais alors forcément, — que le jour où le président de la république cessera, pour cause de décès ou pour toute autre, d'occuper ses fonctions.

La journée d'hier a été féconde en nouvelles de manifestations en sens divers faites par des députés en séjour ou en tournée dans leurs départements, entre autres un discours de M. d'Andelarre, député de la Haute-Saône, au comice agricole de Noroy.

Le discours de M. d'Andelarre n'est, comme on dit vulgairement, ni chair, ni poisson; il semble avoir été d'abord assez froidement reçu; le député aurait cherché à y donner ensuite une teinte un peu plus républicaine. Le discours de M. d'Andelarre n'obtient qu'une demi-approbation des feuilles monarchiques. MM. Boduin et Wallon, députés du Nord, ont prononcé, lundi, à Valenciennes, au banquet du concours départemental d'agriculture, deux discours dans lesquels ils paraissent sinon accepter, au moins subir sans murmures la république.

Au reste, il y aura bientôt plus de républicains qu'on ne voudra, et une personne qui revient de la Normandie, contrée essentiellement conservatrice, s'il en fût jamais, et qui y avait été également l'année dernière, à pareille époque, m'a dit avoir été profondément étonnée du changement qui s'est produit dans les idées, très-favorables, il y a un an, aux restaurations de royautés ou d'empire, et aujourd'hui acquises à la république, tout au moins dans sa représentation par M. Thiers.

La tranquillité qui règne ne sera point troublée par les bonapartistes, d'après ce qu'on me dit d'un mot d'ordre envoyé en dernier lieu de Chislehurst. L'ex-Empereur aurait fait dire qu'il ne voulait à aucun prix qu'un bonapartiste pût être compromis dans les agitations publiques; qu'il fallait que le parti donnât des garanties aux conservateurs, et qu'on ne devait entrer en lutte qu'après que le signal en aurait été donné par les radicaux. C'est là, il faut le dire, la sagesse de la nécessité, mais encore faut-il en tenir compte.

Je vous ai parlé d'une revue passée par le général de Cissey à Amiens. Le ministre de la guerre a décidé que la citadelle serait détruite et remplacée par une ceinture de forts détachés. En ce moment, dans toutes nos places fortes, des officiers sont détachés pour faire dans les arsenaux le recolement de toutes les armes et objets d'usage militaire appartenant à l'Etat.

On parle toujours vaguement de nouveaux noms pour le gouvernement général de l'Algérie; le nom de M. Ernest Picard est prononcé, mais c'est là un bruit qui mérite confirmation.

On sait le peu de succès qu'a rencontré l'essai d'établissement des Alsaciens-Lorrains en Algérie. Notre consul à Québec fait savoir que l'immigration de nos compatriotes y réussit beaucoup mieux. Les Alsaciens-Lorrains, surtout les catholiques, rencontrent les plus grandes sympathies au Canada, et beaucoup d'aide dans les établissements qu'ils veulent y fonder.

On calcule qu'il n'y a encore que 39 millions en numéraire et 400 millions en traites payés sur le demi-milliard qui doit libérer la Marne et la Haute-Marne. Restent 61 millions à payer; la construction des baraquements dans les départements qui resteront occupés est poursuivie avec activité, et on s'occupe déjà de l'aménagement intérieur.

Force exécutions à la Bourse aujourd'hui, entre autres celle d'un ancien directeur de théâtre.

Le jésuite Dufour, dont le nom vient d'avoir un si fâcheux retentissement, est envoyé par ses supérieurs dans les établissements de jésuites des Indes anglaises, où il continuera d'appartenir au corps des jésuites enseignants.

Par décret du président de la république, en date du 16 septembre, MM. Perret, David et Laferrière, maîtres des requêtes, ont été nommés commissaires du gouvernement près la section du contentieux du conseil d'Etat. (*Journal officiel.*)

M. Barthélemy Saint-Hilaire a écrit la lettre suivante, au nom de M. le président de la république, en réponse à l'adresse des conseillers généraux de Seine-et-Oise :

« Versailles, le 14 septembre 1872.

» Messieurs,

» M. le président de la république a reçu l'adresse que vous avez bien voulu lui faire parvenir, et il me charge de vous remercier pour les sentiments de gratitude que vous exprimez à son égard. L'approbation des bons citoyens est la plus précieuse récompense de ses efforts, et leur concours intelligent est son plus ferme appui.

» Dans une occasion toute récente, il a personnellement déclaré qu'il comptait persévérer dans la voie qu'il avait jusqu'à présent suivie; et de fait les grands résultats qu'a déjà produits ce système de conduite doit l'encourager à y persévérer.

» L'ordre et la liberté ne s'obtiennent dans toute leur étendue et avec toutes leurs conséquences bienfaisantes qu'au prix de beaucoup de sagesse, de travail et la modération, et voilà pourquoi M. Thiers tient tant à la république conservatrice, qui peut seule satisfaire à tous les intérêts, concilier les esprits, et assurer à la France le calme dont elle a tant besoin pour guérir ses blessures et réparer tous les maux qu'elle a soufferts.

» Vous avez bien raison quand vous parlez du rétablissement du crédit : et le succès de l'emprunt l'a bien prouvé; mais nous ne devons jamais oublier que la dette publique s'est accrue dans une proportion énorme, et que nous devons nous appliquer de toutes nos forces à la réduire, soit pour nous-mêmes, soit surtout pour les générations qui doivent nous succéder.

» Réorganiser le pays après tant d'épreuves est une tâche difficile et glorieuse, à laquelle toutes les nuances de l'opinion républicaine peuvent contribuer par leur sincère union et leur persévérance patriotique; mais en regardant aux progrès que nous avons faits depuis un an, nous pouvons concevoir la ferme espérance que ces progrès ne se ralentiront pas, si l'on est assez prudent pour ne pas les compromettre par l'impatience et la précipitation.

» Agréez, messieurs, mes salutations bien cordiales.

» BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. »

Le *Journal des Débats* a laissé passer, sans y prendre part, la discusion soulevée dans la presse par la lettre de M. Casimir Périer. Il revient aujourd'hui à cette lettre, et voici le commentaire qu'il y ajoute :

« La lettre de M. Casimir Périer a fait le tour de la presse : la position de M. Périer, le rôle qu'il a joué jusqu'à ce jour, celui qu'il est appelé à jouer encore donnaient à ses paroles un intérêt tout particulier. Sa lettre, d'ailleurs, n'a pas besoin de patronage pour se recommander à l'attention. Tout ce qui est clair et ferme frappe nécessairement les esprits dans ces jours d'énigmes et d'hésitations. Savoir ce qu'on veut et pourquoi on le veut devient chose de plus en plus rare; le dire est plus commun, il faut l'avouer, et ce n'est pas l'hypocrisie et la déloyauté que nous reprochons à nos adversaires politiques; mais, pour le dire, il faut d'abord s'en rendre bien compte et jamais le « connais-toi toi-même » du philosophe antique n'avait été un précepte d'une applicaton aussi difficile. Que de gens frappent sur leur conscience et ne reçoivent en réponse qu'un soupir plein d'angoisses, comme s'ils avaient mis la main sur une blessure! Ils seraient légitimistes si telle circonstance se produisait, si le comte de Chambord abandonnait par exemple le drapeau blanc; ils seraient orléanistes, ils seraient républicains si les princes d'Orléans faisaient telles démarches, si les républicains avancés répudiaient tel principe. Tout cela est fort bien, mais le comte de Chambord ne renoncera pas à ses couleurs, les princes d'Orléans ne changeront pas de conduite, et les républicains pas davantage. Il faut prendre les choses telles qu'elles sont et ne pas se fâcher contre elles, puisqu'il est convenu que cela ne leur fait rien du tout. La question aujourd'hui n'est pas de savoir ce qu'on serait dans des conditions politiques que l'esprit imagine et où il se complaît, mais bien de savoir ce que l'on doit être dans les conditions qui nous sont faites et qui ne changeront plus de sitôt. Sans doute, il fut un temps où l'on pouvait espérer une restauration monarchique, où l'on pouvait caresser amoureusement les rêves de fusion, où les cœurs en suspens pouvaient attendre avec confiance l'apparition subite d'un objet digne d'eux, où les esprits pouvaient peser le pour et le contre et rester incertains : ce temps est passé, celui de conclure et de se déterminer est venu. Chacun a le devoir de se demander ce qu'il est et le droit de demander aux autres : Qu'êtes-vous? C'est à une question de ce genre que M. Casimir Périer a répondu en homme politique et en homme d'honneur : en homme politique, car il se déclare pour la république; en homme d'honneur, car il se garde bien d'être embarrassé de son passé : il avoue franchement ce qu'il a pensé et ce qu'il pense encore de la monarchie constitutionnelle; il a la sincérité d'un converti et non pas le zèle inquiet et inquiétant d'un néophyte.

» C'est un grand et beau gouvernement que la monarchie constitutionnelle. Il est permis à tout le monde de regretter qu'on ne puisse pas l'établir en France, mais il n'est permis à personne, une fois convaincu de cette impossibilité, d'attaquer le gouvernement qui existe afin de le remplacer par un autre qui aurait bien peu de chances de durer, puisque les éléments en sont usés ou détruits. Agir de la sorte est faire œuvre de foi, dira-t-on; mais sommes-nous par hasard sur le terrain de la foi? La politique est-elle une religion dont les dogmes s'imposent à notre esprit, qu'il les comprenne ou qu'il ne les comprenne pas, et à notre conscience, qu'elle les admette ou qu'elle les repousse? Rien de moins surnaturel que tous ces mystères; ils sont soumis à notre critique. Chose curieuse! les moines théologiens du moyen-âge avaient pénétré plus profondément que grand nombre d'hommes du monde de nos jours dans les secrets de la politique lorsqu'ils la proclamaient la science du relatif. Pour combien de nos contemporains un principe politique se présente, au contraire, avec l'autorité d'un axiome absolu! Ils ne conçoivent et ne sauraient admettre les uns que la monarchie, les autres que la république, prêts à sacrifier d'ailleurs à une cause inflexible leurs biens et leur vie, mais aussi, ce qui est moins respectable, ceux de leurs concitoyens.

» M. Casimir Périer n'est pas de ce nombre; nous le savions bien, nous lui savons gré, toutefois de l'avoir dit. Il y a des moments où la parole est d'or et où le silence ne vaut rien; il y a de bons exemples contagieux à l'envi des mauvais. La conduite et la parole d'un homme aussi éminent que M. Casimir Périer sont faites pour dissiper les nuages dans beaucoup d'esprits et pour entraîner nombre de cœurs hésitants.

» D'autres se diront comme lui : les Tuileries étaient un plus beau palais que l'Elysée, mais les Tuileries sont brûlées, et nous n'avons pas de quoi les reconstruire; allons loger ailleurs, car la pire des choses est de livrer aux tempêtes de l'air la faiblesse de notre tempérament débile. Un abri se présente : profitons-en! réparons-le, soutenons-le: bien fou celui qui lèverait contre les murs une main imprudente et ébranlerait la voûte! Il n'acquerrait pas la gloire d'un Samson en renversant un édifice encore peu solide, et ce ne sont pas, hélas! des Philistins qu'il écraserait.

» M. Casimir Périer espère « que le jour n'est pas » éloigné où une majorité parlementaire saura con- » stituer un gouvernement qui repose sur des insti- » tutions. » Puisse cet espoir n'être pas une illusion d'honnête homme! Il est difficile de deviner dans quel esprit l'Assemblée nationale se réunira à Versailles au commencement du mois de novembre; mais il est facile de prévoir que la situation personnelle de M. Casimir Périer sera fortifiée par la dignité et la franchise de la lettre qu'il vient d'écrire. »

Quelques journaux avaient exagéré la

Ayuntamiento de Madrid

portée des déclarations faites par le *Journal de Paris*, à propos de la lettre de M. Casimir Périer. L'organe de l'orléanisme les rectifie aujourd'hui et précise en ces termes sa pensée :

« Nous pensions nous être clairement expliqués sur la question de la république ou de la monarchie. Nous voyons cependant que *le Temps* nous a mal compris. Nous n'avons point dit que nous étions disposés à nous associer à l'expérience républicaine, mais seulement à y assister. La différence est grande, on en conviendra.

» Nous persistons à croire que la solution des difficultés actuelles est dans l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, fondée sur la réconciliation des deux branches de Bourbon et sur l'accord du parti monarchique. Ce n'est pas l'opinion dominante. On veut tenter autre chose. Nous n'y mettons point obstacle; mais quant à nous y associer, c'est une autre affaire.

» Nous sommes convaincus que si le gouvernement de M. Thiers convient au pays, c'est précisément parce qu'il n'a rien de républicain que le nom. Nous sommes convaincus que le jour où l'on fera l'expérience d'une vraie république, avec un pouvoir exécutif renouvelable à des époques déterminées, cette expérience échouera. Peut-être nous trompons-nous : l'avenir le dira. Mais ayant les idées que nous avons, nous ne croyons pas que ce soit notre rôle, à nous, de tenter l'expérience qu'on veut faire. Que ceux qui croient au succès fassent la tentative. Quant à nous, nous tenons au contraire, à dégager de plus en plus notre responsabilité des aventures que l'on semble disposé à courir. »

—

On lit dans le même journal :

« Constatons une fois de plus, à propos de cette lettre, que les princes d'Orléans ne se posent pas en prétendants, et qu'ils ne seront pas un obstacle au rétablissement de la monarchie de la branche aînée, si ce rétablissement est le vœu de la France. Pleins de respect pour la volonté nationale, les princes d'Orléans ne demandent qu'une chose, c'est que le pays se prononce lui-même sur le gouvernement qu'il entend se donner. Quelle que soit sa décision, ils s'inclineront devant elle. Leurs sentiments à cet égard sont bien connus. Ils ne les ont pas affirmés seulement dans leurs conversations particulières avec M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia, M. de Carayon-Latour ou M. Lucien Brun. Ils les ont toujours professés hautement et publiquement. »

Nos correspondances de Paris nous ont signalé les discours prononcés par des députés de Saône-et-Loire à la réunion organisée à Tournus par le *Cercle des travailleurs*. Voici les principaux passages du discours de M. Charles Rolland :

« Je prendrai, chers concitoyens, pour exorde des paroles que je dois vous faire entendre, ces mots prononcés par votre honorable et sympathique président : « La république est pour la France une nécessité ! » Oui, c'est une nécessité, et une nécessité si absolue qu'en dehors d'elle il n'y a plus pour notre patrie que convulsions, révolutions successives et ruine totale ! Ce n'est donc point seulement parce que la république a été la longue aspiration de nos jeunes années; parce que ses principes répondent à l'idéal de justice que nous portons dans nos cœurs; parce que cette forme de gouvernement comporte la reconnaissance de tous les droits, la solidarité de tous les intérêts légitimes, et l'appel aux sentiments généreux qui répondent à la fierté de nos âmes. C'est encore parce qu'elle est l'inévitable conséquence de nos évolutions sociales, l'unique conception politique qui nous garantisse, avec la durée de notre existence nationale, l'ordre et la sécurité de la vie publique. C'est pour toutes ces causes, ô mes chers concitoyens, que nous réclamons la république, que nous la voulons, que nous la maintiendrons et que, pour ma part, je lui suis dévoué comme à la source certaine de notre salut aujourd'hui et de notre grandeur demain !

» Ces affirmations que j'émets devant vous, messieurs, ne sont point dans ma bouche des flatteries à vos opinions ni des allégations dénuées de preuves. Ce que je veux, si vous le permettez, c'est d'en faire ici la démonstration scientifique. C'est par l'analyse de notre situation politique et des éléments qui la composent, c'est par l'évidence, manifestée à vos yeux, de l'irrémédiable impuissance de vivre où sont réduites toutes monarchies, que je veux tâcher de vous convaincre, — vous et tous les gens de bonne foi, tous ceux qui ne s'obstinent pas à des partis pris d'avance, — qu'il n'y a plus pour tous les bons Français qu'une conduite à suivre : accepter la république, s'attacher à la république ; et par l'unanimité des adhésions sincères, déblayer sa voie des obstacles qui pourraient, en l'entravant, rendre son avénement plus laborieux et retarder l'ample récolte des réparations qu'elle promet à nos malheurs ! »

M. Charles Rolland parle ensuite des prétendants monarchiques, et il démontre, outre l'impuissance de leurs sectes à former un parti, combien une restauration royale ou impériale serait impossible aujourd'hui. Après un éloquent exposé des vices du système monarchique, M. Charles Rolland termine en ces termes :

« Voilà, citoyens, l'idéal qui commence à se dégager de tant de nuages et sa réalisation fait, depuis quelque temps, de tels progrès dans les esprits que j'ose vous dire la république faite, assurée de la victoire, et pouvant braver les assauts impuissants de tous ses adversaires coalisés.

» Peut-être me trouvez-vous bien affirmatif : pourtant je n'ai pas l'ombre d'un doute à ce sujet. Cela tient aux fonctions, toutes spéciales, que j'ai reçues de la confiance de la gauche républicaine. Depuis dix-huit mois, j'ai eu tant à discuter, à négocier, à traiter en son nom avec tous les partis, avec toutes les fractions, toutes les nuances de la Chambre, que j'ai pu soupeser, en quelque sorte, les opinions de chacun de ses membres.

» Eh bien, soyez sûrs qu'il pourra s'y faire, comme il s'y est déjà fait, bien des conspirations contre M. Thiers et la république, dont il garde fidèlement le dépôt, mais qu'aucune n'aboutira. Non, cette Chambre est trop près de sa fin, elle le sent trop bien, quoique sa majorité n'aime pas qu'on le lui dise; elle a une certitude trop profonde de son impuissance à changer la forme actuelle du gouvernement du pays pour que l'on ait à craindre d'elle autre chose que des tracasseries, peut-être une opiniâtreté à se prolonger quelques semaines de plus qu'il ne serait convenable, enfin, quelques mauvaises lois, éphémères comme sa propre durée. Le danger sérieux, citoyens, ne saurait naître que d'autres causes, sur lesquelles il convient que je sois bref, car j'ai déjà retenu trop longtemps votre attention.

» Si nous avons quelque chose à redouter, ce sera de nous-mêmes, ce sera de nos impatiences, de nos entraînements, de nos divisions, si par malheur nous laissons disjoindre le faisceau invincible que nous formons aujourd'hui.

. . . .

» Soyons politiques à notre tour, nous qui n'avons jamais su l'être. Ayons confiance en l'homme éminent qui préside aux destinées du pays. Son patriotisme, personne n'en doute ; son habileté, personne ne la nie; son honneur, son intérêt et sa gloire, tout le monde le reconnaît, c'est d'accomplir l'œuvre qui nous tient tant à cœur. Nous sommes dans une de ces situations, jusqu'ici inconnues à la France, où il ne nous est pas permis de dire tout haut ce que nous pensons tout bas. Il est, vous en conviendrez tous, des aspirations qui doivent se trouver toujours dans nos cœurs, jamais, actuellement du moins, sur nos lèvres ! Comprenons, d'après ce que la prudence patriotique nous impose à nous-mêmes, ce qu'elle doit, à raison bien plus forte, imposer au gouvernement ! Ayons donc patience, puisque la politique le veut.

» Si certaines raisons, tirées du dehors plus que du dedans, prolongent encore un peu la durée de cette Chambre que personne plus que moi, croyez-le bien, ne juge virtuellement dessaisie de son mandat et ne désire voir finir, prenons patience, car si elle peut encore être une gêne, un atermoiement à l'organisation définitive du pays, elle ne saurait plus être un péril. Prenons patience, car si, par impossible, elle voulait se prolonger plus que de raison, le président de la république, soyez-en sûrs, saurait lui faire comprendre son devoir et l'amener à l'accomplir. Prenons patience enfin si nos adversaires politiques usent et abusent de procédés qui ne devraient plus avoir cours, bénéficient des priviléges qui auraient déjà dû disparaître.

» Notre modération, notre esprit de légalité, notre indifférence aux provocations — et aussi le bon sens public — auront raison de toutes ces menées. La république est un soleil qui dissipera toutes les brumes ; et ce glorieux soleil se lève à notre horizon !

» Vive la république ! »

Après ce discours, M. de Lacretelle a pris la parole en ces termes :

« Je ne veux vous parler aujourd'hui que d'un sentiment qui est en vous comme il est en vos mandataires, une force contre laquelle se briserait toutes les convictions monarchiques, une religion pour ainsi dire nécessaire à la république. Le sentiment, la force et la religion de l'ordre.

» L'ordre, c'est le pas réglé d'un peuple qui va lentement et sans rompre ses rangs, vers un progrès : c'est la discipline acceptée par les plus hardis, parce qu'elle fait seule les phalanges solides : c'est l'entente absolue entre un pays et ceux qui le gouverne.

» Ainsi aujourd'hui, après tant de haines qui s'éteignent, après tant de sang versé dans les deux camps; après la faim, après le froid dans les foyers de celles qui ne sont pas veuves et qui pourtant restent seules; après les cris de ces orphelins qui ont encore leur père, mais si loin ! après les insomnies pendant l'interminable traversée vers la Calédonie, après les ateliers fermés, après les colères laissées, mais encore plus, après les sacrifices accomplis, l'ordre, c'est l'amnistie.

» Je ne suis point partisan de l'agitation dans le vide, et je ne crois guère que la proclamation d'un gouvernement devienne la garantie absolue de sa durée. Mais je crois encore moins qu'il soit sage de s'endormir en ayant devant soi un lendemain plein de ténèbres. Je ne crois pas surtout à la sainteté de cette convention furtive qu'on a appelé le pacte de Bordeaux.

» La France sait que l'heure de la république est enfin arrivée, car les générations nouvelles ont vu crouler la monarchie huit fois, tandis que la république n'a succombé que deux fois sous l'effort des voleurs de la couronne. Nous voulons marcher ailleurs que sur un tremblement de terre, nous ne pensons plus que le trône soit un paratonnerre. Nous demandons la paix sur les sillons et dans les esprits. Nous sommes certains que M. Thiers a assez mis de sa prudence et de son génie dans ces fondations de la république, pour qu'il soit l'heure de la voir s'élever d'étage en étage. Bientôt la république sans républicains sera impossible, car des républicains imprévus mais bienvenus arrivent de tous les horizons.

» Plus de cet essai loyal qui est pour quelques-uns un essai trompeur ! Plus de provisoire. L'ordre, c'est la proclamation de la république !

» Après s'être vivement élevé, comme son collègue, M. Ch. Rolland, contre l'ignorance et la superstition qu'entretient dans les masses le clergé, promoteur des processions, des pèlerinages et inventeur de miracles, M. de Lacretelle s'étend sur la nécessité de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque :

» Ainsi, plus d'écoles congréganistes salariées par les communes, plus de catéchisme à l'école primaire, plus de robes noires officielles autour de nos enfants. L'ordre, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

» M. de Lacretelle termine en ces termes :

» Est-ce à dire, citoyens, que je puisse croire à la spontanéité de tous ces bienfaits de la république? Non, il leur faudra des saisons et des années pour se produire tous. Mais nous en verrons beaucoup et nos fils davantage. Il y a parmi vous des cultivateurs et des ouvriers qui travaillent la pierre. Ne savent-ils pas que la gerbe met plusieurs mois à monter pour devenir la moisson? Ne savent-ils pas que le granit se compose, couche par couche, au soleil et au travail des siècles, et que c'est pour cela qu'il est le granit? (Bravo ! bravo !) La justice aussi fait son œuvre lentement mais sans discontinuité, et c'est pour cela qu'elle est la justice et la république. »

M. Charles Boysset, représentant du peuple et président du conseil général, succède à M. de Lacretelle à la tribune.

Après avoir démontré que la république n'est point une concession de fantaisie, une artificielle et ingénieuse combinaison de quelques rêveurs, il ajoute :

« C'est la conclusion nécessaire de l'effort des siècles; et voilà pourquoi notre foi est si robuste en elle; et voilà pourquoi elle est aujourd'hui si solide, si vivante, si bien armée contre ses ennemis. »

M. Boysset termine son éloquent discours par ces remarquables considérations :

« Sans doute, la patience nous est commandée par les circonstances tout autant que la prudence et la mesure. — Mais toute patience a ses limites assignées par la raison même. — Or, il faut bien le proclamer, la république trouve à cette heure, en face d'elle, un obstacle considérable, qui, s'il demeurait là sur notre chemin, pourrait arrêter notre char, ou le briser peut-être, ne fût-ce que pour un instant. — Cet obstacle, c'est l'Assemblée nationale siégeant à Versailles.

» En droit ses pouvoirs sont expirés. — En fait son impuissance se déduit de tous ses actes. — Et cependant, préoccupée par je ne sais quelles espérances chimériques et dangereuses, l'Assemblée nationale s'obstine dans une œuvre négative, dans une œuvre impossible, qui lie le pouvoir exécutif et qui entrave la nation.

» Je n'hésite point à le dire, il faut demander hautement la dissolution de l'Assemblée nationale et la nomination aussi prochaine que possible de mandataires nouveaux qui, munis des pouvoirs de la France et animés, — sans nul doute, — de sentiments profondément républicains, institueront enfin ce régime de grandeur, de liberté, de travail, d'ordre, de civilisation généreuse et puissante qui est le régime nouveau, le régime républicain.

» Ainsi, mes chers concitoyens, confiance et courage, la république est à nous ! »

M. Férouillat, représentant du Var, qui assistait à cette réunion, a prêché en ces termes, au parti républicain, l'union et la modération :

« Citoyens, pas de divisions. Que les républicains de Saône-et-Loire donnent la main à ceux du Var et du Rhône; qu'ils marchent tous résolument, sans faiblesse, sans hésitation, sous le drapeau de la république et la victoire sera pour nous. N'oublions pas non plus le calme, cette sagesse, cette modération qui ont désarmé nos adversaires et les ont réduits à l'impuissance. En un mot, soyons des républicains. »

Dimanche, un banquet a eu lieu à Saujon (Charente-Inférieure).

M. le colonel Denfert n'avait pu venir. Les trois autres députés républicains du département, MM. Mestreau, Bethmont et Pelletan, étaient présents.

Le premier toast a été porté par M. Mestreau : « A la république et au président M. Thiers. »

M. Bethmont a porté un toast à l'instruction, à la patrie, à la jeunesse, et a insisté avec force sur la nécessité de faire une génération meilleure que la nôtre, corrompue par la politique impériale, et de préparer une jeunesse animée de sentiments français, vraiment patriotiques et digne de relever la France dans l'estime des nations et de conquérir ainsi une revanche digne d'elle et de ses glorieux ancêtres.

Il a affirmé plusieurs fois, dit *l'Indépendant de la Charente Inférieure*, ses sentiments républicains et prouvé que les partis monarchiques étaient impuissants à rien fonder, et que la république seule pouvait nous sauver.

La feuille précitée ajoute :

« M. Eugène Pelletan a passé en revue plusieurs questions : la liberté et l'ordre, les finances, l'armée, l'instruction. Il a dit combien il était important, pour asseoir un gouvernement libéral et républicain, de soustraire l'enfance à l'influence du prêtre. Il a dit qu'il nous fallait l'instruction gratuite et obligatoire.

» — Et *laïque* ! ont crié plusieurs voix.

» — Est-ce que j'ai besoin de le proclamer? a répliqué M. Pelletan. Après ce que je viens de vous dire, ce serait un pléonasme. »

Le *Soir* attribue le mot suivant à l'un des premiers hommes d'Etat du parti orléaniste, l'un des députés les plus considérables par sa situation à l'Assemblée et au centre droit : « Quand le comte de Chambord quittera cette terre, disait-il, la fusion et la monarchie seront des faits accomplis, mais il peut vivre vingt ans et fondera la république. »

Le 16 septembre, a eu lieu la première séance de la session du conseil général du Gard, sous la présidence de M. Laget.

Tous les députés qui font partie de l'assemblée départementale assistaient à cette session.

Après la lecture par le préfet d'un rapport sur le budget départemental et les chemins de fer d'intérêt local, M. Cazot a dit que les comptes présentés par l'administration préfectorale sont incomplets et signale au conseil un défaut de coordination dans les rapports.

Le colonel Meynadier a appuyé les dires de M. Cazot.

Le *Progrès du Nord* annonçait hier que, par décret du président de la république, M. le général Faidherbe venait d'être appelé à la direction générale de la section du génie au ministère la guerre.

L'*Echo du Nord* rectifie cette nouvelle de la manière suivante :

« Le général Faidherbe est en effet à la veille de rentrer en activité de service, soit comme membre du comité du génie, soit à un autre titre, mais il n'a pas été question de l'appeler à la direction générale du génie, fonctions supprimées depuis la mort du général Dejean. La nomination de notre concitoyen paraîtra prochainement, croyons-nous, au *Journal officiel*. »

On lit dans *le XIXe Siècle* :

« Nous avons reçu aujourd'hui de Strasbourg une lettre d'un ami de M. About. Elle ne contient aucun nouveau détail. Elle nous apprend seulement que Mme About voit chaque jour librement son mari, et que M. About est en bonne santé.

» Le gouvernement, dans la journée d'hier, n'avait reçu aucun renseignement nouveau de notre ambassadeur à Berlin ni de notre chargé d'affaires à Strasbourg. Nous devons donc considérer comme empreintes d'inexactitude certaines informations publiées par plusieurs de nos confrères.

» L'un d'eux annonce que la question de l'arrestation de M. About devait être discutée dans le conseil des ministres qui se réunissait hier soir à l'Elysée. Nous croyons cependant savoir que le conseil n'avait pas été convoqué hier.

» L'école normale signe en ce moment une adresse au ministre des affaires étrangères pour le prier de hâter, par tous les moyens possibles, la délivrance de M. About. »

Voici comment la *Gazette de Strasbourg* parle de l'arrestation de M. About :

« La chose nous paraît si mystérieuse que nous la considérons comme une curiosité romanesque et sur laquelle nous attendons des éclaircissements. »

Le *Courrier du Bas-Rhin* annonce que l'arrestation de M. About a été faite par ordre de M. le procureur d'Etat. Ce journal dit avoir appris d'une source compétente qu'on ne pouvait provisoirement rien dire quant au motif de l'arrestation, mais que les motifs donnés par les journaux parisiens ne sont que de pures suppositions.

M. l'évêque d'Orléans est très-souffrant, et sa santé, dans ces derniers temps, paraissait si ébranlée qu'elle n'a pas permis au prélat de présider, selon son désir, la retraite ecclésiastique qui s'est ouverte à Orléans lundi dernier. Dans la lettre de Mgr Dupanloup, qui a été lue aux prêtres rassemblés à cette occasion, l'évêque d'Orléans se plaint de douleurs aiguës à la tête et d'irritation de poitrine. Il déclare que, si une amélioration ne se manifeste, il sera contraint de quitter l'assemblée, de tout quitter.

(*Univers*.)

— Les inspecteurs spéciaux chargés de constater les ravages produits par le braconnage, sont partis hier pour les départements. Le nombre des délits signalés est considérable. Les braconniers ne se donnent même plus la peine de se cacher : ils chassent à ciel découvert, tendent les collets, établissent les piéges sans plus s'inquiéter de la maréchaussée que s'ils n'avaient à craindre que les *carabiniers* des *Brigands*.

Mais là ne s'arrêtent pas les exploits de ces malfaiteurs. Après avoir ravagé nos campagnes, ils osent venir vendre leur gibier dans les rues de Paris. Nous en avons même entendu plusieurs proposer leur marchandise en accompagnant leur offre de cette phrase significative : « Ça vient de braconniers : vous ne l'auriez pas à ce prix à la halle. »

Nous pouvons annoncer que la préfecture de police fera afficher, dès jeudi prochain, une ordonnance édictant les peines qui seront appliquées à de semblables délits. Il ne s'agit plus ici de la protection du gibier, mais bien de l'observation de la loi sur les impôts.

On a remarqué que depuis l'augmentation des droits d'octroi sur le gibier, le rendement a été d'un tiers moindre que les années précédentes.

(*La Liberté*.)

— Le conseil municipal de Rome avait l'intention d'ériger sur la villa Médicis, qui appartient à la France, une pierre commémorative de l'emprisonnement de Galilée dans ce palais. Par égard pour le Pape, on n'a pas voulu, à Versailles, qu'une pareille inscription fût placardée sur la façade d'un édifice qui appartient à la France.

La municipalité tient à son inscription. Elle la fera placer le plus près possible de la villa Médicis, en modifiant le texte comme il suit :

DANS CETTE VOISINE VILLA MEDICI
FUT EMPRISONNÉ GALILÉE
COUPABLE D'AVOIR VU
LA TERRE TOURNER AUTOUR DU SOLEIL.

— Les époux Cartier, quoique mariés depuis quelques mois seulement, vivaient en si mauvaise intelligence, qu'ils s'étaient quittés dernièrement d'un commun accord.

Le 15 au matin, Cartier, dit la *République française*, ayant rencontré sa femme, rue de Lafayette, au bras d'un jeune homme, s'avisa tout à coup d'être jaloux, et suivit le couple jusqu'à la rue des Acacias, où il pénétra derrière lui dans une maison de misérable apparence.

Après s'être bien assuré que les deux personnes étaient enfermées dans l'un des appartements, Cartier se procura un bâton et attendit, caché derrière une porte, la sortie de sa femme. Sa patience commençait à se lasser, quand enfin la porte s'ouvrit.

Cartier ne fit qu'un bond et, le bâton levé, barra le passage à sa femme, qui, à sa vue, se jeta à genoux en demandant grâce. Cartier, loin de se laisser attendrir, la saisit d'une main par les cheveux et la frappa à coups redoublés jusqu'à l'arrivée du jeune homme. Celui-ci se précipita sur Cartier, qui le terrassa après une courte lutte et qui l'aurait tué sans l'arrivée de plusieurs personnes qui les séparèrent.

La malheureuse femme a été portée dans la chambre qu'elle occupait dans la maison; elle avait le visage ensanglanté et les seins meurtris ; ses blessures sont très-graves. L'amant, ou plutôt celui que Cartier croyait tel, et qui n'était autre que le frère de sa femme, venu tout exprès de province pour réconcilier les deux époux, a été transporté à l'hôpital Beaujon. Il avait le bras droit fracturé et le corps couvert de contusions.

Cartier n'a fait aucune résistance lorsqu'on est venu l'arrêter ; mais il a témoigné un grand repentir de sa brutalité quand on lui a fait reconnaître sa méprise.

— On lit dans *l'Echo du Nord* :

« Pendant que l'opinion, à Lille, était tout entière accaparée par le crime du Bois de Boulogne, la ville d'Armentières était émue par des bruits qui n'étaient pas sans avoir une parenté lointaine avec cette grosse affaire. Voici de quoi il s'agit :

» Le directeur d'une importante fabrique d'Armentières avait remarqué qu'un grand nombre de ses ouvrières portaient depuis quelque temps de superbes bagues et que ce nombre croissait chaque jour.

» Etonné de cette subite invasion de la bijouterie dans des mains généralement peu rentées, il voulut pénétrer ce mystère, et se livra à d'actives investigations qu'il tint secrètes pour éviter tout scandale. Il parvint à acquérir la certitude que ces prodigalités avaient une source impure. Un habitant de la ville attirait chez lui les jeunes ouvrières... pour la plus grande satisfaction d'un public payant, et, pour indemniser ces jeunes filles de leurs complaisances, il leur donnait le droit de choisir une bague dans une montagne de bijoux en similor.

» La gendarmerie, mise sur la trace de ce commerce honteux, fit d'une pierre deux coups, car elle s'assura non-seulement de la vérité du fait, mais en même temps de vols commis par les Danaés d'occasion qui, au lieu de prendre une seule bague dans le tas offert à leur choix, en emportaient des poignées.

» Cet événement fait aujourd'hui l'objet de toutes les conversations à Armentières; on prétend que depuis que cette histoire est connue, un grand nombre de mère de famille sont venues déclarer au commissaire de police que leurs filles, hélas ! portaient également le bijou révélateur. »

— Le 14, vers une heure de l'après-midi, un crime, peut-être unique dans les annales judiciaires du canton de Ducey (Manche), vint jeter l'émoi parmi nos populations rurales, dans les circonstances suivantes :

Un fermier de la commune de Saint-Quentin s'était absenté de sa maison pour quelques heures, laissant sa sœur, âgée d'environ vingt-cinq ans, gardienne de leur mutuelle fortune, car, orphelins de père et de mère, ils exploitent leur ferme en commun. Or, la jeune fille, ayant eu besoin de sortir pour vaquer à des travaux extérieurs, fut tout étonnée, à sa rentrée chez elle, de voir ses armoires ouvertes et les tiroirs veufs de tout ce qu'ils contenaient.

C'en était bien assez pour dévoiler la présence d'un voleur au logis; aussi la courageuse villageoise s'empressa-t-elle de faire chez elle-même une perquisition domiciliaire qui eut pour résultat la découverte du larron, tapi dans un coin du grenier.

En présence de cet homme, dont les yeux brillaient dans la demi-obscurité à l'égal de ceux d'un chat, la jeune fille se rua sur lui, et, *unguibus et rostro*, l'empêcha d'escalader le mur de la lucarne, par où il aurait pu s'évader.

Sur ces entrefaites, arriva le frère, qui n'eut pas de peine à reconnaître ce dont il s'agissait. Il s'approche du bandit et va pour le saisir, mais le misérable lui crie : « Un pas de plus et tu es mort ! »

Au même instant, une détonation se fait entendre, et le malheureux jeune homme, qui avait porté la main droite au-devant de sa figure, reçoit la décharge d'un pistolet sur le doigt annulaire, dont l'amputation eut lieu immédiatement.

On doit bien penser que le voleur avait mis à profit l'émotion du frère et de la sœur et qu'il s'était sauvé ; mais le jeune Bernard (c'est le nom du fermier), malgré sa blessure et le sang qui en découle, n'hésite pas à courir après son assassin ; il l'atteint en peu de temps et il le dompte à l'aide d'un voisin accouru et aussi de sa sœur, qui eut la satisfaction de désarmer son ennemi rendu à merci.

Jusque-là le drame se passe à peu près comme tous les drames de ce genre, mais, ajoute le *Soir*, ce qui est pénible à dire, c'est que le voleur, lié à un arbre jusqu'à l'arrivée des gendarmes, reçut tant de coups de la multitude assemblée, que son corps n'était plus qu'une plaie et que sa figure n'avait l'apparence que d'une boule noire et informe.

— On lit dans *la Cloche* :

« Le 12, reparaissait à la cour d'assises de la Seine cet accusé peu commode qui, lors de sa première comparution, ne voulait répondre que par ce mot que, seul encore, Cambronne a pu prononcer sans se compromettre.

» Auguste Lherminier est aujourd'hui doux comme un mouton. Il répond à toutes les questions et donne de nombreux détails sur la façon dont il a opéré les quarante-sept vols que l'accusation lui reproche.

» Chose singulière ! Lherminier a été arrêté après son quarante-septième larcin, et c'est lui qui a fait connaître les 46 autres, dont la justice ignorait l'existence pour la plupart, et dont elle avait été inhabile à trouver l'auteur pour tous ceux dont elle avait connaissance.

» Lherminier a joué avec le juge d'instruction comme un chat avec une souris. Un jour il avouait deux ou trois vols, un autre jour il en confessait encore deux ou trois autres et ainsi de suite pendant de longs jours.

» Tous les vols ont été commis la nuit et avec toutes les circonstances aggravantes punies par le code.

» Le jury a tenu compte à l'accusé de ses aveux, — aveux qui ont aidé la justice à relaxer bon nombre d'innocents indûment arrêtés et détenus, — et lui a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes.

» En conséquence, Lherminier a été condamné à huit ans de reclusion. »

— Savez-vous, dit la *Gazette de Paris*, quel capital représente le matériel des pompes funèbres?

Les experts l'ont estimé tout dernièrement à 3 millions 249,000 fr. 75 c.

Les 75 centimes sont admirables.

« Les centimes, c'est la conscience des experts ! nous disait un jour un ancien commissaire-priseur. »

L'estimation de ce lugubre matériel n'était, en 1859, que de 1 million 717,169 fr. 33 c.

Toujours les centimes !

Il y a donc eu en douze ans une augmentation de 1,531,921 fr. 42 (encore les centimes !)

Que les Parisiens se rassurent, la mortalité est, en moyenne, à peu près la même. L'extension apportée au mobilier funèbre provient des faits de l'annexion des huit nouveaux arrondissements de Paris, annexion qui date de 1860.

— Une élégante jeune femme prend place sur le banc de la police correctionnelle de Lyon, elle est accusée d'adultère ; son complice, M. de S..., est un lieutenant-colonel dans un régiment de ligne.

Le mari est un négociant de notre ville qui, — au moment de la guerre, — s'est engagé comme volontaire dans la 3e légion des mobilisés du Rhône. Il soutient lui-même sa plainte, et dans sa déclaration fait des révélations fort étranges.

Voici sa déposition, d'après *le Petit Lyonnais* :

« Je ne chercherai pas à incriminer le ministère public sur ce qu'il y a d'étrange dans la situation de M. de S..., lieutenant-colonel. Pris en flagrant délit d'adultère, il a été laissé en liberté complète; il a pu même à un moment donné paralyser mes recherches. Ce n'est pas tout, il a visité presque journellement sa complice dans la prison, on ne le niera pas, je l'ai vu !

« Je rapproche de ces faits cet autre fait, c'est qu'au moment où le flagrant délit fut constaté, d'une chambre voisine dans laquelle j'étais, j'entendis ma femme dire à M. de S... « Va trouver de suite M. X..., conseiller à la cour, il arrangera cela. » Je répète que je l'ai entendu. On ne pourra pas non plus le nier.

» Je ne dis point qu'un conseiller à la cour ait oublié sa dignité jusqu'à s'interposer dans une affaire d'adultère. Il me faudrait des preuves pour cela. Je ne les ai pas, et je le répète, je n'incrimine pas M. X..., loin de moi le doute qu'un conseiller à la cour ait voulu couvrir de son influence une affaire aussi grave que celle qui se déroule devant vous.

» Il ne subsistera donc de cet incident que ces faits : M. de S... n'a pas été emprisonné, il a visité sa complice dans la prison.

» Pour que son complice, M. de S..., puisse échapper à une juste répression, Mme L... dit aujourd'hui qu'elle a trompé son amant en disant qu'elle était veuve; si l'on eût entendu les témoins, ce point aurait été éclairci. Moi, je déclare que les prévenus, comme pour me narguer, venaient se promener ensemble à mon nez, sur l'avenue de Saxe, tout près de mon domicile.

» Un jour, ma femme dit à quelqu'un :

« Mon mari nous a rencontré en voiture; il était vert. »

» J'ai rencontré d'autres fois les prévenus se promenant en voiture au parc. Je les ai vus au théâtre, où ils allaient souvent. Leurs relations sont antérieures à 1872. Comme preuve, j'ai une lettre.

» Dans cette lettre, dont le plaignant donne lecture, Mme L... écrit à une tierce personne pour que ses relations ne soient pas dévoilées à son mari; elle dit qu'un duel est inévitable, et que son amant est au moins plus fort aux armes que son mari, que celui-ci pourrait être tué et que cet événement pourrait avoir pour résultat un procès qui l'amènerait, elle, sur le banc des prévenus.

» Vous voyez, dit M. L..., quelles préoccupations agitaient cette femme et avec quel cynisme elle jouait aux dés, pour ainsi dire, la vie de deux hommes.

» Je ne connaissais pas le personnage dont il était question dans la lettre ; j'avais des soupçons seulement ; tout s'est éclairci quand je me suis trouvé devant un colonel faisant métier d'armes.

» Cet homme, qui devrait donner l'exemple de l'ordre, de la discipline, est venu troubler un ménage. Il s'est rendu adultère. Il a affiché l'adultère en promenant publiquement sa complice. Il comptait sur sa force physique, sur sa force aux armes pour rester impuni. Il avait compté sans une force morale, qui a été assez puissante pour me pousser à cette barre redoutable de la justice.

» Je demande l'application de la loi. Je n'ai demandé de dommages-intérêts que pour la forme. Le tribunal appréciera le chiffre à fixer pour ces dommages-intérêts. Cependant, il ne serait pas juste que je payasse les dettes contractées par ma femme et les oripeaux dont elle se parait pour se montrer en public au bras de M. de S... C'est mon honneur, ma considération que je veux venger. Je compte sur la sagesse du tribunal. »

Le tribunal a consacré deux audiences à cette affaire. Dans la dernière, il a prononcé son jugement et condamné Mme L... à trois mois de prison, et M. de S... à un mois de la même peine et à 1,000 fr. de dommages-intérêts.

— On lit dans *le Réveil de Provence* :

« Tous nos conscrits républicains et légitimistes étaient assis, lundi dernier, sur le banc de la police correctionnelle.

» On reprochait aux premiers d'avoir excité à la haine des citoyens les uns contre les autres en chantant *la Marseillaise* et le chant intitulé : *Quatre-vingt-neuf*.

» On reprochait aux autres le même délit pour avoir crié : A bas les républicains ! Vive notre bel Henri ! On visait contre ces derniers le délit d'outrage à un magistrat, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, pour avoir crié : A bas le maire ! Il faut le balayer ! Nous l'em...! etc.

» Pour ce double délit, les légitimistes ont été condamnés à des amendes variant entre 10 et 50 francs. Les républicains ont été frappés par les condamnations suivantes : un à 16 fr. d'amende, deux à 25 fr., deux à six jours de prison, un à quinze jours de prison. La bonne part est toujours pour les républicains.

» Un des motifs les plus remarquables du jugement est celui-ci : « Attendu que les cris de : » Vive Henri V ! ne rappellent pas des souvenirs » aussi douloureux que le mot de « 89... »

» Le tribunal de Tarascon repousse donc les principes de 89, que l'empire lui-même reconnaissait dans sa Constitution. »

— Le tribunal correctionnel de Roanne a, dans son audience de vendredi dernier, condamné une feuille radicale, *le Courrier de Roanne*, en la personne de son gérant, M. Cartier, ouvrier typographe, à 250 fr. d'amende et aux dépens, pour appréciation « illégale » d'une séance du conseil général de la Loire.

Bulletin de la bourse de Paris.

19 *septembre*. — La hausse de l'escompte à Londres, connue hier, mais seulement d'un nombre restreint de personnes, était l'une des causes, la principale à coup sûr, de la baisse sensible que nous avions à constater.

Aujourd'hui, la spéculation se remet un peu des craintes provoquées par cette mesure dont l'adoption était cependant considérée comme inévitable. Notre bourse est mieux disposée et les cours sont plus fermes.

Au début, les fonds français ouvraient avec 10 et 15 c. d'amélioration sur les précédents cours de clôture. Néanmoins, une nouvelle réaction se produit un moment, mais elle est de courte durée, et l'arrivée en reprise du 5 5/8 de la cote anglaise dissipe complétement les tendances mauvaises.

Les rentes françaises terminent aux plus hauts cours de la journée.

Le 3 p. c. a varié de 54-20 à 54-30; le 5 p. c. s'est négocié de 84-50 à 84-55, et l'emprunt a fait au plus haut 87-50 et au plus bas 87-25.

Les fonds étrangers éprouvent les mêmes oscillations : le 5 p. c. italien descend à 68-20 pour revenir en clôture à 68-40. Le 6 p. c. américain se cote à 107, le Honduras fait 155, le 3 p. c. extérieur d'Espagne se tient à 30 1/2 et l'obligation ottomane ancienne est à 180 ; les nouvelles font 167 et 165, en perte de quelques francs sur le taux de leur récente émission.

Les valeurs de chemins de fer sont aussi bien tenues qu'il est possible. On demande les actions de la Vendée à 608-75, et les obligations ont preneurs à 265.

L'Autrichien et le Lombard sont encore bien tenus, l'Autrichien surtout, et cela malgré l'affaissement constant des recettes de ce chemin.

Le marché des valeurs industrielles est très-calme; il ne s'est traité que des opérations sans importance et qui ne peuvent avoir aucune influence sur les cours. Du reste, les valeurs du Canal de Suez sont les seules un peu mouvementées; on offre aujourd'hui les actions de 452-50 à 455, et les obligations à 390.

Les obligations de la ville de Paris sont lourdes, bien qu'elles se tiennent aux cours d'hier et même un peu au-dessus.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Berlin, 18 septembre.

La *Gazette de Spener* publie la correspondance échangée entre le prince de Bismarck et l'évêque d'Ermeland au sujet de la non-réception de ce dernier par l'Empereur, lors des fêtes de Marienbourg.

Cette correspondance a d'autant plus d'intérêt que les journaux cléricaux ont prétendu que le gouvernement, dans cette affaire, avait usé de baucoup de rigueur. Les pièces livrées à la publicité prouvent que l'évêque, tout en cédant dans la forme, avait maintenu cette doctrine : que dans le domaine spirituel il est indépendant du gouvernement et des lois du pays, pour les actes mêmes qui empiéteraient manifestement sur les attributions des autorités de l'Etat.

L'évêque n'a pas voulu reconnaître que dans le passé il avait transgressé les lois de l'Etat en excommuniant des citoyens. On lui demandait, en dernier lieu, cet aveu, sans autre engagement pour l'avenir. Il n'a pas voulu s'y résoudre, et c'est alors que le prince de Bismarck a conseillé à l'Empereur de ne pas le recevoir.

Tout ceci prouve que la lutte contre le clergé n'est pas près de se terminer. Le terme du 1er octobre, indiqué par quelques journaux comme la date où le retrait du temporel et d'autres mesures devront recevoir leur exécution, pour l'évêque d'Ermeland, semble être prématuré.

Vous avez démenti d'avance la nouvelle d'un journal de Londres, d'après laquelle la Russie, à l'occasion de la dernière entrevue, aurait demandé la révision d'autres articles du traité de Paris de 1856. C'est tout à fait erroné. Le prince Gortchakoff s'en est exprimé vis-à-vis de plusieurs personnes dans un sens tout opposé.

Il se confirme que M de Thile, qui a offert sa démission, va encore gérer les affaires comme secrétaire d'Etat, jusqu'au 1er octobre. Il sera remplacé probablement par l'envoyé allemand à Bruxelles, M. de Balan.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Munich, 18 septembre.

L'interrègne ministériel que nous subissons a pour conséquence une désorganisation administrative qui fait des progrès effrayants. Un fait inouï jusqu'à présent dans les annales de la bureaucratie vient de se passer à Wurzbourg, le chef-lieu de la basse Franconie, et montre jusqu'à quel point la confusion générale est arrivée. Le préfet, M. le comte de Luxbourg, un de nos rares fonctionnaires de talent, vient d'y prononcer, à l'ouverture d'une exposition, un discours dont voici un passage curieux : « Ce n'est pas le lieu de parler politique ; pourtant il se passe à Munich des choses dont je n'ai connaissance que par les journaux, mais qui imposent à tout homme honnête et patriote le devoir impérieux d'élever la voix. Je déclare donc publiquement que, sans oublier la Bavière, je resterai fidèle à l'empire allemand, et je vous engage à faire de même ; ce n'est que par ce moyen que nous pouvons espérer de conjurer les dangers qui menacent la patrie. »

Des applaudissements formidables ont accueilli ces paroles.

On en est tout ému dans nos cercles politiques, et le haut fonctionnarisme n'y comprend absolument rien. Un préfet qui prend de telles licences contre ce que l'on dit être la volonté du Roi ! Pareille chose ne s'est jamais vue chez nous. On s'attend à voir un châtiment exemplaire frapper l'audacieux.

Seulement, il est impossible de révoquer un haut fonctionnaire sans lui donner une pension considérable et sans le contreseing d'un ministre. M. de Pfeufer, le ministre de l'intérieur actuel, ne consentirait jamais à signer un décret pareil, et tant qu'on n'aura pas trouvé de successeurs aux ministres présentement en fonctions, il faudra garder M. de Pfeufer, à moins d'arrêter complétement la machine gouvernementale. « Sois sage, mon petit bonhomme, et ne casse pas tes poupées, avant d'en avoir des nouvelles, » dit malicieusement *Kladderadatsch*, à Berlin.

M. de Lutz est revenu subitement de sa villégiature et a repris contre l'attente générale la direction de son ministère. Cependant c'est surtout contre sa personne que s'acharne la coalition réactionnaire, et il paraît impossible qu'il reste au pouvoir. Il aura eu la satisfaction de voir, à la fin de son règne, les quelques jésuites domiciliés à Ratisbonne expulsés avec une rigueur plus marquée que partout ailleurs en Allemagne. Trois fois 24 heures pour décamper, — sinon les gendarmes !

C'est un zèle un peu vif, il faut l'avouer, lorsqu'on a toléré l'établissement des jésuites, malgré la loi fondamentale de la Bavière qui leur interdit absolument l'entrée du royaume.

Un des jésuites expulsés, membre d'une famille illustre aujourd'hui médiatisée, un comte de Fugger, s'est réfugié dans la demeure de sa tante, une vieille dame très-distinguée. Il déclare être résolu à y rester et ne vouloir céder qu'à la force. Il s'appuie sur le privilége dont jouissent, en vertu de la Constitution bavaroise et du pacte fédéral, les membres des grandes familles princières de choisir leur domicile partout où il leur plaît, privilége qu'aucune loi d'exception ne saurait éteindre.

La ville de Weimar se prépare à fêter le 31 octobre l'anniversaire quatre fois séculaire de Lucas Kranach, célèbre peintre allemand au temps de la réformation. La maison où il est né, à Weimar, en 1472, a été restaurée dans le style de cette époque. Cette fête coïncidera avec celle de la réformation, et c'est un descendant de Lucas Kranach qui prononcera le discours en l'honneur de sa mémoire.

— On mande de Leipzig que le rédacteur du journal socialiste, le *Volkstaat*, qui avait été arrêté pour ses discours prononcés aux congrès de l'Internationale, à Mayence et à la Haye, vient d'être condamné par le tribunal de Leipzig à un mois de prison.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 19 septembre.

Le *Daily News* donne de nouveaux détails sur les faits et gestes du meeting de l'Internationale :

« Le troisième meeting du congrès, convoqué par le conseil universel fédéraliste, a menacé d'être plus turbulent que les précédents. A peine les délégués étaient-ils réunis qu'une vive discussion s'est élevée à propos de la brusque interruption des travaux de la veille. Le président français Landeck, en prenant sur lui d'expulser tous les étrangers sans consulter les délégués ses collègues, s'est rendu coupable d'un acte digne d'un dictateur. Cette expulsion a produit un très-grand désordre et a fourni à la police secrète une excellente occasion de faire naître une émeute et de discréditer ainsi le congrès. Dans le fait les procédés dominateurs du citoyen Landeck ont paru être l'objet de récriminations générales.

» Le discours de Vésinier touchant les principes communistes est celui qui renferme le plus d'idées. L'idée fédéraliste a été primitivement conçue par Fourier dans son livre *de l'Harmonie universelle*. Le fédéralisme respecte l'intérêt local et l'indépendance du peuple. La Suisse a prospéré sous ce régime, et c'est quelque chose de semblable que le congrès désire établir au profit des classes ouvrières. L'Internationale, au contraire, en voulant adopter un système de centralisation, empêcherait que ce but fût atteint. La fondation de la Commune est la seule solution; et, bien qu'elle ait échoué à Paris, la question n'en est pas moins intéressante désormais pour le public. La Commune doit être établie sur une base assez large pour embrasser tous les éléments essentiels de la vie. D'après l'orateur, l'organisation du canton serait suffisante.

» La première question à résoudre serait celle de la « terre » qui, avec ou sans compensation, doit appartenir uniquement à la commune et non aux individus privés.

» En Angleterre, les possesseurs de terre sont en si petit nombre que l'intérêt de la majorité s'accorde parfaitement avec un tel changement. Ce serait là le motif d'une première révolution dans ce pays. Mais le capital s'est aussi accumulé dans un petit nombre de mains. Il devrait dorénavant être administré uniquement par la Commune, et pour le bien général. La Commune pourrait ainsi donner l'instruction universelle gratuite, en pourvoyant spécialement à l'instruction technique et laissant à chacun la liberté de choisir ensuite le genre de travail productif qu'il lui plairait d'adopter. Toute allocation, toute demande de secours sous prétexte de spéculation serait interdite. Le producteur seul serait payé de son produit évalué en raison du temps et de l'habileté qu'il aurait coûtés. La Commune serait l'intermédiaire pour l'échange et fournirait le capital pour les entreprises industrielles reconnues comme avantageuses par la communauté entière. Quant à la contribution, la terre elle-même serait une source abondante de revenu. Chacun serait libre de travailler selon son goût. Nuls ne seraient payés que ceux qui auraient produit. Les profits gigantesques des entreprises industrielles appartiendraient au peuple et non aux individus. Ils pourraient être employés à rémunérer plus largement les travailleurs et à susciter de nouvelles entreprises.

» Le président annonce ensuite qu'il a reçu une lettre sympathique de M. Briggs, membre du congrès social, et que la discussion sur la conduite et l'administration financière de Kolborn est provisoirement ajournée.

» Le citoyen Oudet demande ce qu'on entend par idée révolutionnaire. Pythagore et Galilée ont commencé par ne pas être crus; c'étaient des révolutionnaires. Ce n'est que beaucoup plus tard que les paroles de ces savants ont été acceptées par le monde comme véridiques. Les socialistes sont destinés à subir le même sort.

» L'orateur n'approuve pas les grèves partielles ; il demande une grève générale.

» La résolution suivante de M. Oudet est mise aux voix : « Considérant que la fédération universelle des ouvriers est la seule institution normale à laquelle puissent s'appliquer efficacement et sans obstacles les problèmes sociaux, les membres des sections qui composent le congrès tenu à Londres les 16, 17, 18 et 19 septembre, déclarent admettre dans leur programme toutes les idées révolutionnaires qui sont en harmonie avec les principes de la justice, mal compris jusqu'ici. Ils s'engagent à faire tout ce qui dépendra d'eux pour amener la réalisation des maximes scientifiques et sociales qui mènent au développement intellectuel complet et à l'indépendance absolue des classes ouvrières. »

» Cette proposition est adoptée par 22 voix contre 2 et 2 abstentions.

» Le président soumet ensuite au vote de l'assemblée les propositions du citoyen Schneider et celles du citoyen Weber, qui, les unes et les autres, sont adoptées par 22 voix contre 2.

» Nous avons fait connaître hier les propositions de M. Schneider ; voici celles de M. Weber :

» 1. Abolition de toutes les monarchies et établissement de républiques sociales et démocratiques d'après les principes de la fédération.

» 2. Abolition des titres et des priviléges héréditaires.

» 3. Abolition des armées permanentes.

» 4. Abolition des monopoles.

» 5. Introduction libre des céréales.

» 6. Instruction séculière et industrielle obligatoire et gratuite.

» 7. Transfert de la propriété de la terre à la communauté.

» 8. Remplacement des gouvernements représentatifs par la législation et les gouvernements émanant directement du peuple par le suffrage universel. »

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

19 *septembre*. — La bourse est aussi inactive que ces derniers jours, et grâce à cette absence d'affaires et beaucoup à cause des nouvelles défavorables du marché de Paris, toutes les valeurs sont en baisse. On avait craint un moment que les directeurs de la Banque, dans leur réunion d'aujourd'hui, n'élevassent encore le taux de l'escompte, que par anticipation ils avaient porté hier de 3 1/2 à 4. Heureusement ces appréhensions étaient vaines et cette nouvelle a exercé sur le marché une influence favorable, en arrêtant les progrès de la baisse.

Le marché des valeurs publiques étrangères a surtout été influencé par ces circonstances adverses, et bien que l'annonce du maintien du taux de l'escompte à 4 p. c. ait relevé un peu certaines valeurs, il n'y en a pas moins eu une baisse générale sur les cours d'hier.

Les fonds anglais sont restés sans altération, et, quant aux valeurs du gouvernement américain, elles occupent une position sur le marché plus favorable qu'hier. Le dix-quarante a monté d'un quart et les bons du gouvernement 1867 d'un huitième.

Les actions des chemins de fer anglais tendent à reprendre de la fermeté. Celles de l'Erié ont monté de 3/8.

On a coté : fonds anglais :

3 p. c. consolidé, au compt..	92 1/16	à 92 3/16
A terme....	92 3/16	à 92 5/16
3 p. c. réduit et nouveau....	92 5/8	à 92 3/4
4 p. c. de l'Inde....	104 1/2	à 105 0/0
5 p. c. id....	110 3/4	à 111 1/4
Rente française :		
3 p. c....	52 7/8	à 53 1/8
6 p. c. 1870....	99 3/4	à 100 0/0
5 p. c....	7/8	à 1 1/8
Dito 1872....	2 3/8	à 2 1/2

Les directeurs de la Banque, après une discussion assez prolongée, ont décidé de ne pas élever le taux de l'escompte au dessus de 4 p. c.

La demande d'escompte a été assez importante ce matin. Quoique l'argent soit abondant, les brokers travaillent avec précaution et pas au-dessous de quatre pour cent.

NOUVELLES D'AUTRICHE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Vienne, 17 septembre.

Comme d'habitude, la session des délégations a été ouverte hier, à Pesth, sans pompe et sans bruit. Aujourd'hui, dans l'après-midi, les deux délégations seront reçues par l'Empereur au château de Bude. Le président de la délégation allemande est M. de Hopfen, celui de la délégation magyare le comte Antoine Majlath.

En prenant possession de leurs fauteuils ces messieurs ont prononcé des discours qui n'offrent absolument rien de remarquable, à moins qu'on ne veuille trouver remarquable le fait que M. de Hopfen croit la paix solidement assise pour un motif très-différent de celui qu'a invoqué son collègue, M. Majlath, en faveur du caractère rassurant de la situation.

Le premier fait dériver directement de l'entrevue de Berlin le calme dont l'Europe est appelée à jouir; le second affirme que les désastres de la France n'ont pas du tout troublé l'équilibre européen, et que la France, qui se régénère, est, elle aussi, un gardien de la paix.

Des communications faites aux délégations par le comte Andrassy, il résulte :

Ayuntamiento de Madrid

1° Que le budget du ministère des affaires étrangères comprend 1,453,175 florins de plus que celui qui a été voté pour l'année courante;

2° Que le budget de la guerre, comparé au précédent, accuse un excédant de dépenses de 7,896,067 florins.

Divers journaux prétendent que le ministre de la guerre, général de Kuhn, aura cette fois-ci contre lui les Hongrois; mais pour qu'il en advînt ainsi, il faudrait que les chiffres du général fussent combattus par le comte Andrassy lui-même, ce qui n'est pas à prévoir, car M. de Kuhn n'a pu établir définitivement son budget qu'après avoir pris l'avis du premier ministre. Or, l'influence de ce dernier sur les deakistes le met à même de triompher de bien des résistances. Les *Eljens* qui ont accueilli hier le comte Andrassy, à son entrée dans la salle des séances de la délégation de Hongrie, sont sous ce rapport très-significatifs.

Les réponses que l'Empereur donnera dans quelques heures aux présidents des délégations ont été arrêtées hier au soir, à Bude, dans un conseil des ministres que présidait François-Joseph. Elles ne feront, assure-t-on, aucune allusion à l'entrevue de Berlin, ou n'y feront allusion qu'en des termes qui n'apprendront rien de nouveau à personne.

« On est convaincu au département des affaires étrangères, dit à ce sujet le *Naplo*, que les journaux officieux de Berlin ont dit sur l'importance politique de l'entrevue tout ce qu'il y avait à dire, et que les résultats de la rencontre des trois empereurs consistent dans la constatation de leur désir commun de conserver la paix, ainsi que dans celle de leurs sentiments d'amitié réciproques. »

Suivant le *Naplo*, des garanties matérielles en vue de l'entente entre les trois monarques n'ont été ni demandées ni offertes par l'un d'eux: on a voulu éviter tout ce qui, vis-à-vis des autres puissances, pouvait éveiller des inquiétudes.

C'est pour cette raison que le Livre rouge ne révélera rien relativement à l'entrevue, bien que la publication de ce recueil diplomatique ait été retardée parce qu'on y a ajouté à la dernière heure quelques dépêches. Bien plus, il semble douteux que des circulaires identiques de l'Allemagne, de la Russie et de l'Autriche-Hongrie doivent fournir sur l'entrevue des éclaircissements quelconques.

Une Adresse de confiance a été remise au ministre du commerce en Hongrie, M. Szlavy, par une députation de négociants et d'industriels de Pesth-Bude

Pendant l'absence du comte Andrassy et des deux chefs de section, MM. de Hofmann et d'Orczy (tous les trois à Pesth), les membres du corps diplomatique seront reçus au ministère des affaires étrangères par M. le baron de Gagern.

Avant le départ du comte Andrassy pour Pesth, le nonce du Pape a eu avec lui, paraît-il, une conférence. Le représentant du Saint-Siége aurait demandé que l'Autriche intervînt en faveur de Pie IX, qui persiste à ne pas vouloir s'accommoder des conditions d'existence que lui fait l'Italie. Vous savez que les procédés du gouvernement de Victor-Emmanuel à l'égard de Pie IX sont appréciés ici autrement qu'au Vatican.

NOUVELLES D'ITALIE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Naples, 15 septembre.

Le bureau électoral central réuni depuis mardi soir, comme je vous l'annonçais d'avance dans ma dernière lettre, a fait beaucoup moins de rhétorique académique qu'à l'ordinaire. En revanche, la polémique orale surabonde. Les questions soulevées par les réclamations et protestations des électeurs dénonçant des irrégularités dans le vote ou la procédure des bureaux partiels surgissent de toutes parts à chaque instant. Déjà le vote de plusieurs siéges a été déclaré nul, ce qui fait présumer que cette élection laborieuse sera à refaire dans son ensemble, le collége électoral étant unique et la votation se faisant au scrutin de liste. Le bureau central n'en devra pas moins poursuivre jusqu'au bout son épineuse besogne, avec l'ennuyeuse certitude qu'il travaille pour le roi de Prusse... comme on aurait dit avant 1870.

Qu'aurait été le résultat définitif de l'élection napolitaine, en dehors même de ces questions d'annulation? Impossible de le dire encore, et il y a quinze jours aujourd'hui que les électeurs ont donné leur vote! C'est à n'y pas croire, n'est-ce pas? Mais le *fait* est là dans sa nudité: Oyez et jugez vous-même si jamais organisme politique plus compliqué a fonctionné sous une latitude quelconque de notre globe.

En attendant que les urnes aient dit *irrévocablement* leur dernier mot, votre correspondant se rabattra sur les menus propos de la chronique dans les provinces de l'Italie méridionale. Et quels menus propos! Le brigandage renaissant — non plus, il est vrai, la terrible éruption de 1861 et années suivantes — mais un état d'insécurité, des faits partiels, excessivement graves, auxquels nous ne nous attendions plus, et dont la trop longue impunité ne fait pas honneur au gouvernement d'un pays civilisé.

Je vous entretiendrai de ce triste sujet dans une prochaine lettre. J'ai aujourd'hui quelque chose de plus gai à vous raconter. Il s'agit d'un moine et d'un cardinal; donc, à tout seigneur tout honneur, les affaires d'Eglise ayant le haut du pavé dans les préoccupations actuelles de l'opinion publique.

Le R. P. Samuel Nistico, ex-provincial des mineurs conventuels de Calabre, publia, il y a dix ou onze ans, un petit écrit contenant en somme ces deux propositions: Que la souveraineté réside dans le peuple qui la délègue au prince; que l'Eglise, pour être bien gouvernée, n'a pas besoin du pouvoir temporel. — Et c'est tout; mais par le temps d'infaillibilité où nous sommes, ce tout-là est fort grave. Le bon moine ne s'en doutait peut-être pas... On le lui fit bien voir, comme au mulet de la fable. Il ne fut pourtant pas condamné à mort, mais suspendu *a divinis* par la curie archiépiscopale de Naples. Les gens portés à l'exagération trouvent que les deux sentences se valent, puisque le prêtre vit de l'autel. La suspension, du reste, n'était pas définitive. Le bon moine pouvait rentrer en grâce moyennant une rétractation en bonne forme des deux malencontreuses propositions. Il s'est refusé à la rétractation par deux missives adressées à l'archevêché, l'une sur papier libre, l'autre sur papier timbré, libellée par un huissier et signifiée par cet officier ministériel à l'archevêque en la personne d'un clerc quelconque de la curie.

Je dois à vos lecteurs ces deux documents que je traduis pour eux non pas en beau langage, mais avec la fidélité la plus scrupuleuse.

Le ton de la missive sur papier libre n'est pas précisément d'un Caton et les arguments alimentaires y coudoient de bien près la discussion théologique; mais vous trouverez sans doute, comme moi, que cette candeur d'un estomac affamé a son prix, puisqu'elle marque franchement — comment dirais-je? — *l'étiage* moral d'une âme monacale. Le niveau est bas, direz-vous? C'est vrai. Mais est-ce la faute du moine ou du monachisme, de l'individu ou du système? Que vos lecteurs prononcent, je n'ai qu'à leur livrer les documents. Les voici:

« Eminence révérendissime,

» Il y a maintenant plus d'un mois qu'on m'a ôté de la bouche les deux tiers de ma subsistance quotidienne, et cela parce que Son Illustrissime et Révérendissime provicaire m'a refusé le *licet celebrare*. Mais pour quel crime? Parce que j'ai, il y a dix ou onze ans, publié par la presse un petit travail de moi, où, par incidence, ont été démontrées les deux propositions suivantes: 1° que le droit de souveraineté réside dans le peuple, et de celui-ci se communique au prince; 2° que le gouvernement temporel n'est pas nécessaire à l'Eglise pour être bien gouvernée.

» Or, si V. E. R. veut voir si la première de ces propositions est vraie et catholique, qu'elle daigne jeter les yeux sur l'œuvre célèbre *Defens. fid. cath.* du P. Suarez, composée par ordre de Paul V qui, par son bref du 9 novembre 1613, l'a éminemment louée et en a approuvé la doctrine. Déjà avant Suarez saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Isidore de Séville, saint Thomas d'Aquin et tant d'autres juristes et théologiens catholiques avaient enseigné la même théorie.

» Pour s'assurer que la seconde (proposition) est également vraie, et même révélée — il suffit de voir d'abord les actes des apôtres et les épîtres de saint Paul et ensuite l'histoire ecclésiastique, pour y trouver que l'Eglise en question fut, non-seulement bien, mais parfaitement bien et saintement gouvernée pendant mille ans environ, sans le concours du pouvoir politique. Elle pourra donc l'être encore *usque ad consummationem sæculorum*, sans l'aide de ce pouvoir, dans la personne du Pape.

» Et cependant, malgré ces vérités si resplendissantes, Mgr votre provicaire veut, pour me rendre le *licet celebrare*, avoir ma rétractation. Par mes suppliques réitérées et de vive voix, je lui ai humblement déclaré que je ne puis ni ne dois mentir. Je mentirais devant Dieu et devant les hommes, si je professais extérieurement le contraire de ce que je sens intérieurement.

» Or, ma conviction est fondée sur les propositions énoncées qui sont très-vraies et partant doivent être défendues et professées par tout bon chrétien, et plus encore par un prêtre, tel que je suis avec indignité. Il ne m'est donc pas permis, sans commettre une faute très-grave, de me rétracter, attendu qu'en me rétractant, je renoncerais à la vérité, et la vérité, c'est Dieu. La renie qui veut; pour moi, dussé-je mourir de faim, je ne le ferai jamais.

» J'ai donc dit cela à votre susmentionné provicaire et je crois utile de le répéter ici à Votre Eminence. Si en d'autres temps j'aurais pu peut-être acquiescer aux désirs de mes supérieurs en donnant la rétractation demandée, aujourd'hui, cependant, je ne puis absolument le faire, soit pour ne pas devenir rebelle aux lois de l'Etat, soit pour ne pas trahir ma conscience, soit pour ne pas m'exposer au péril de perdre la pension. On dira: le gouvernement ne prend pas garde à ces rétractations. Mais s'il n'y prend pas garde aujourd'hui, il pourra le faire demain et me demander raison de ma faute. Votre curie, révérendissime, après un si long cours d'années et sur la simple dénonciation de quelques-uns de mes confrères ignorantissimes, m'a immédiatement enlevé le *licet celebrare*, c'est-à-dire m'a ôté le pain de la bouche; de même il n'est pas improbable qu'après la chute du ministère actuel, imbécille et borné, le gouvernement vienne me dire: « Tu m'as renié toi, par ta rétractation—autant que cela a été en toi, tu voulais ma destruction. — Donc, comme coupable de haute trahison, je ne te donnerai plus de pension. » Et que ferais-je alors, moi? Comment pourrais-je me justifier et à qui recourrais-je?

« Que Votre Eminence Révérendissime veuille bien peser les raisons que je viens de lui exposer, et qu'elle daigne, si elle le croit bon, me faire la due justice que j'espère et que j'attends.

» Je vous baise les mains et me déclare, de Votre Eminence Révérendissime, le très-humble et très-dévoué serviteur,

» P. SAMUEL NISTICO,
» Ex-provincial
des mineurs conventuels de Calabre. »

La lettre est datée: Naples, de la sacristie de Saint-Laurent Majeur, 23 août 1872. Le R. Père avait hâte de savoir s'il pouvait continuer de manger à deux rateliers, car la citation par huissier fut lancée cinq jours après. Voici cet étrange document:

« L'an mil huit cent soixante-douze, le jour vingt-huit août, à Naples.

» A l'instance du père-maître Samuel Nistico, ex-provincial des mineurs conventuels de Calabre supprimés, demeurant aujourd'hui à Naples, rue des Florentins, n° 8, au 4e étage,

» Je Raphael Crispo, huissier près le tribunal civil et correctionnel de Naples, y demeurant par raison de ma charge,

« Ai déclaré à Mgr le chanoine Ghiliberti, en sa qualité de provicaire de Son Eminence Sixte Riario Sforza, archevêque de Naples, demeurant pour son office près la curie archiépiscopale à Naples, place Donna Regina, n° 23:

» Le susmentionné monseigneur provicaire a refusé à l'auteur de cette instance le *licet celebrare* pour le second semestre de cette année, nonobstant la permission de son révérendissime père général, et le *pastor bonus* de son évêque diocésain, délivré à la curie, et pour l'accorder (le *licet celebrare*) il a requis que le demandeur fournît une déclaration en faveur du pouvoir temporel du Pape à Rome.

» Le demandeur s'adressa au général de son ordre supprimé dans les provinces napolitaines, lui exposa le fait du refus de la curie napolitaine et demanda que fût respecté le droit du citoyen italien qui ne pouvait pas se mettre en désaccord avec les lois de son pays; mais le susnommé général —ou quelqu'un pour lui—a répondu que la rétractation devait être produite, et cela parce que l'auteur de l'instance avait, plusieurs années auparavant, soutenu par la presse que le pouvoir temporel n'est pas nécessaire à l'Eglise du Christ, et qu'il doit maintenant déclarer explicitement qu'il reconnaît le pouvoir temporel du Pape.

» Or, l'auteur de cette instance, ex-moine, citoyen italien et pensionné, ne pouvant devenir rebelle aux lois de l'Etat, et ne pouvant reconnaître le pouvoir temporel du Pape à Rome où règne Victor-Emmanuel II et où réside le Parlement italien, s'est positivement refusé à fournir la rétractation requise.

» Et comme en sa qualité de citoyen libre et de prêtre, il a le droit d'exercer sa profession et de célébrer la messe, et que cela lui est défendu par le susdit motif, ce qui constitue un abus du pouvoir ecclésiastique dont les actes sont nuls et privés d'effets, comme contraires aux lois de l'Etat et à l'ordre public aux termes du dernier alinéa de l'art. 17 de la loi du 13 mai 1871, — ainsi l'auteur de cette instance proteste pour dommages-intérêts, et fait réserver pour les actions civiles à faire, non moins que pour les actions pénales pour insinuation à des actes de rébellion, comme serait la reconnaissance du pouvoir temporel du Pape, quand règne à Rome, comme il a déjà été dit, Victor-Emmanuel II par la grâce de Dieu et la volonté de la nation.

» Et il se réserve, quand le Parlement sera ouvert, d'exposer l'étrange prétention cléricale et d'insister pour que le pouvoir exécutif agisse aux termes de la loi.

» Copie du présent acte, signée par moi huissier, je l'ai laissée en la demeure du susdit monseigneur le chanoine Ghiliberti en sa qualité de provicaire général, sise près la curie archiépiscopale de Naples, place Donna Regina, n° 23, parlant à la personne d'un prêtre appartenant à ce qu'il a dit à ladite curie archiépiscopale.

» Tarif des frais: L. 8 85. »

J'aurais voulu pouvoir vous écourter un peu ces trop longs documents, mais la moindre mutilation les aurait trop défigurés. Il m'a semblé qu'il valait mieux les mettre sous les yeux de vos lecteurs dans leur intégrité et laisser ainsi toute leur étrange saveur à la supplique du R. Père et à l'exploit de l'huissier.

NOUVELLES DE SUISSE.

Le Conseil fédéral a donné son adhésion à l'entrée dans l'union télégraphique d'une société allemande qui possède un câble transatlantique reliant l'Allemagne à l'Amérique du Nord. Les dépêches de Suisse pour l'Angleterre et l'Amérique coûteraient le même prix que celles transitant pour la France et la Belgique.

Le conseil d'Etat de Thurgovie vient d'élaborer un projet de révision partielle de la loi scolaire. Voici les principales innovations contenues dans ce projet.

La fréquentation des écoles est déclarée obligatoire depuis l'âge de six ans jusqu'à celui de seize. Les commissions scolaires sont chargées de confectionner le registre des enfants tenus à fréquenter l'école et peuvent accorder des dispenses pour cause de santé.

Les élèves doivent suivre l'*école de tous les jours* pendant 6 ans et pendant 3 ans l'*école complémentaire* dans laquelle ils recevront un enseignement d'au moins 4 heures par semaine.

La finance scolaire est abolie pour l'enseignement primaire.

Les communes ont à pourvoir aux dépenses des écoles par des impôts communaux. L'Etat contribuera par une répartition annuelle de 15,000 francs entre les communes. Observons que la Constitution de Thurgovie institue un « conseil d'éducation » de cinq membres nommé tous les trois ans par le Grand Conseil, et crée à côté de la « commune municipale » la « commune scolaire » nommant les autorités scolaires. (*Journal de Genève.*)

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

Angleterre.

LONDRES, *vendredi*, 20 *septembre*.

Le congrès de l'Internationale a déclaré que le conseil général a gravement compromis la société en causant la désunion dans ses rangs.

Le congrès est terminé.

LONDRES, *jeudi*, 19 *septembre*.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre constate les résultats suivants:

Augmentation: sur les effets escomptés, 373,665 liv. st.; sur les comptes particuliers, 92,229 liv. st. — Diminution: sur la réserve totale (billets et numéraire), 260,271 liv. st.; sur les billets en circulation, 268,095 liv. st.; sur le numéraire, 528,366 liv. st.; sur les comptes du trésor, 141,711 liv. st.; sur les billets en réserve, 378,230 liv. st.

LONDRES, *vendredi*, 20 *septembre*.

Le prince Charles de Roumanie a fait mettre en liberté trois israélites qui avaient été condamnés lors du vol commis dans la cathédrale d'Ismaïl.

Le *Daily News* attaque très-énergiquement les autorités allemandes, au sujet de l'arrestation de M. E. About.

LONDRES, *vendredi*, 20 *septembre*.

On dit que le meeting annoncé à Dublin, pour protester contre l'occupation de Rome, n'aura pas lieu.

La princesse de Bismarck, avec un de ses fils, est arrivée à Torquay, où M. de Bismarck est attendu prochainement.

Europe centrale.

BERLIN, *vendredi*, 20 *septembre*.

La *Gazette de Voss* dit tenir de bonne source qu'il y a déjà quelque temps que la Hollande, l'Amérique, l'Autriche et l'Allemagne ont exprimé le désir de voir le principe de l'inviolabilité de la propriété privée sur mer, en temps de guerre, généralement reconnue et mise sous la protection des puissances européennes.

La Russie et l'Italie ont aussi déclaré, récemment, qu'elles étaient disposées à adhérer à une réforme des droits de propriété sur mer.

La *Gazette de Voss* ajoute que, à l'occasion de l'entrevue des empereurs, les trois chanceliers ont eu un entretien à ce sujet.

BERLIN, *vendredi*, 20 *septembre*.

Le conseiller de légation de Keudell est désigné, sinon même déjà nommé, comme ministre d'Allemagne à Constantinople.

Le comte Andreas de Bernstorff est nommé conseiller de légation à Washington.

Il est toujours probable que M. de Balan, ministre d'Allemagne à Bruxelles, remplacera M. de Thile comme secrétaire d'Etat.

COLOGNE, *vendredi*, 21 *septembre*.

L'assistance au congrès de vieux-catholiques est très-nombreuse.

Le conseiller supérieur de régence, M. Wuenelfing, a salué l'assemblée. L'évêque Wordswaorth de Lincoln, l'évêque Wittingham de Maryland, l'évêque Brown de Ely ont pris la parole.

Ils ont exprimé les sympathies de leurs diocèses pour le mouvement vieux catholique et leurs désirs de le voir réussir et aboutir à une union.

L'évêque de Lincoln a pris la parole une seconde fois, il a exprimé le désir que le temps vînt où l'on ne prierait plus l'un pour l'autre, mais l'un avec l'autre.

Le recteur de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, le grand-prêtre Zanischend, a insisté sur l'unité basée sur la vérité chrétienne.

L'évêque Loos, d'Utrecht, a parlé dans le même sens.

Le docteur Rohm, de New-York, a insisté sur la sympathie que portent de nombreux catholiques américains au mouvement.

Le prêtre anglican Longdon, de Florence, a dit la même chose à propos de l'Italie.

Le professeur Schulze, de Prague, a insisté sur la cordialité qui règne dans l'assemblée, et il émet l'espoir qu'elle guidera également l'assemblée lors des délibérations.

Le doyen de Westminster (Londres) est arrivé vers la fin de la séance. Plus de 300 délégués sont déjà arrivés.

GOTHA, *vendredi*, 20 *septembre*.

Des nouvelles envoyées de Mosambique (côte orientale d'Afrique) par M. Petermann, disent que M. Charles Rauch, en partant des ruines de Zimbaris, avait fait un nouveau voyage jusqu'à l'embouchure du Zambesi et qu'il était arrivé à Guilleaume.

LA HAYE, *vendredi*, 20 *septembre*.

Seconde Chambre. — Le ministre des finances a présenté le budget de l'année 1873.

Les recettes sont évaluées à 91,250,000 florins. Les dépenses sont évaluées à 96,500,000 florins, dont six millions pour les chemins de fer.

En cas de besoin le gouvernement proposera une émission de 5,250,000 florins de billets du trésor, mais il est probable qu'en 1873 aucune opération de crédit ne sera nécessaire.

Après le récent rejet du projet d'impôts sur les revenus, le gouvernement ne trouve pas convenable de présenter actuellement de nouveaux projets de réforme du système des impôts.

Italie.

ROME, *mercredi*, 18 *septembre*.

L'*Opinione* dit qu'elle reçoit de Vienne la communication que l'on fait des instances auprès de M. d'Andrassy afin d'obtenir ses bons offices auprès du gouvernement italien dans la question des corporations religieuses, spécialement pour les maisons des généralats. On assure que la mission de M. Nardi a ce but.

L'*Observatore romano* annonce la mort de M. Joseph Mastaï, frère de Pie IX.

Péninsule ibérique.

MADRID, *jeudi*, 19 *septembre*.

Cortès. — M. Ulloa combat les élections en général. Il critique la circulaire électorale de M. Zorilla; il dit que la persécution de M. Sagasta par M. Zorilla est caractéristique.

M. Zorilla répond que c'est faux.

M. Ulloa réplique que ce mot lui paraît peu parlementaire et ministériel.

Le président le rappelle à l'ordre.

M. Zorilla déclare solennellement qu'il abolira la conscription. Il présentera prochainement un projet de réorganisation de l'armée.

Il se confirme que l'emprunt aura lieu par souscription publique.

MADRID, *vendredi*, 20 *septembre*.

Des renseignements publiés sur l'insurrection cubaine par le *Journal des Débats*, du 19 septembre, arrivé ce matin, ont causé le plus grand étonnement.

L'île de Cuba ne contient pas 60,000 insurgés; les renseignements officiels constatent que leur nombre ne dépasse pas 4,000 ou 5,000, parmi lesquels on compte à peine quelques centaines de Cubains, le reste n'étant composé que de flibustiers mexicains, dominicains et autres appartenant aux pays voisins.

De plus, les insurgés n'occupent pas tout l'intérieur du pays, mais ils sont réfugiés dans les forêts, et c'est ce qui explique la prolongation de la lutte, car il est difficile de les atteindre au milieu des endroits déserts et escarpés où ils se trouvent.

Le gouvernement espagnol est toujours disposé à accomplir, à Cuba, les réformes qu'il a déjà réalisées dans quelques-unes de ses colonies, notamment à Porto-Rico; mais, dans le cas présent, il ne peut le faire qu'après le complet rétablissement de la tranquillité à Cuba, et il ne peut, sans manquer à ses devoirs, donner satisfaction aux insurgés cubains, qui ne veulent aucune réforme et ont pris pour devise le cri de: « Mort à l'Espagne! »

Outre-Mer.

WASHINGTON, *mercredi*, 18 *septembre*.

M. Boutwell a ordonné la vente de cinq millions d'or et l'achat de trois millions en bonds pendant le mois d'octobre.

NEW-YORK, *jeudi*, 19 *septembre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 115 0/0; plus haut prix, 115 0/0; plus bas, 113 3/4; change en or sur Londres, 108 0,0; id. sur Paris, 532 1/2; 5/20 bons américains (1885), 114 5/8; 5 p. c. id. (1871), 111 1/4; actions du chemin de fer illinois, 138 0/0; id. Erié, 52 1/4; Chicago, 89 1/2; Central Pacific, 99 3/4; Union Pacifique, 00 0/0; coton, 19 3/4.

Le steamer *California* est arrivé.

Bulletin des bourses.

PARIS, 20 *septembre*. — Emprunt 1872, 87-50. — Emprunt 1871, 84-60 0/0. — Rente 3 p. c., 54-27 0/0. — Crédit mob. franç.. 462-00. — Crédit mob. esp., 511-00. — 5 p. c. Italien, 68-25 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 53-25. — Société Générale, 591-00. — Ch. de fer autrich., 771 00. — Ottomans nouv., 328-00. — Ch. de fer lombards, 493 00. — Id. hongrois, 232-50. — Id. Luxembourg, 000-00. — Nord Espagne, 216 0/0. — Transatlantiques, 268 0/0. — Espagne ext., 30 1/8. — 6 p. c. américains, 1882, 107 0/0. — Lots Paris, 1871, 250 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0. — Banque de France, 4,130. — Banq. franco-hollandaise, 561. — Change sur Londres, 00-00 0.0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0 — Id. sur Hambourg, 000 0/0. — Id. sur Anvers, 0/0 prime.

PARIS, 20 *septembre*. — Huile de colza (100 kilogr.) courant mois, 95-50; id. à livrer, s/octobre, 95-50, nov.-décemb., 96-00; 4 premiers mois 1873, 97-75, huile de lin courant mois, 104-25; nov.-décemb., 100-00; 4 premiers mois, 100-00; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 72-50; nov.-déc., 65 00; 4 mois novembre, 64-50.

LONDRES, 20 *septembre*. — Consol. angl. 92 1/4 à 92 3/8. — 5/20 bons amér. 1882 92 1/8 à 92 3/8. — Chem. de fer Illinois, act. 000 0/0 à 000 0/0. — Id. Erié, act. 39 0/0 à 39 1/2. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 51 7/8 à 52 0/0. — Id., 1869, 63 5/8 à 63 7/8. — Espagnol, 1869, 30 0/0 à 00 0/0. — 5 p. c. italien, 66 3/4 à 67 0/0. — Chem. de fer: Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. — Rotterdam-Anvers, 25 0/0 à 26 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 17 1/4 à 17 1/2. — Lombards, 19 3/8 à 00 0/0. — 5 p. c. français, 1 1/4 à 1 3/8. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0. — Pérou, 00 0/0 à 00 0/0. — Change: sur Paris, 25-92; sur Hambourg, 13-10 3/8; sur Anvers, 25-72. — Rente française, 00 0/0 à 00 0/0. — Rente autr. argent, 64 0/0 à 00 0/0; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 3 0/0 à 0 0/0.

LONDRES, 20 *septembre*. — Marché aux blés. — L'ouverture du marché est très-ferme; maïs, calme; Saxonka, 54 à 57; avoine, 19 1/2.

LIVERPOOL, 20 *septembre*. — *Cotons*. — Clôture: Marché calme.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 10,000 b., dont 3,000 pour la spéculation et l'exportation.

AMSTERDAM, 20 *septembre*. — Aut. rente pap. mai, 59 1/2. — Id. argent, janv., 64 3/16. — Lots autr. (1860), 574 0/0. — Id. (1864), 157 3/4. — Lots hongr. (1870), 115 3/4. — Consolidés turcs (1865), 51 7/16. — 5/20 bons américains (1882), 98 0/0. — Espagne intér. 25 11/16. — Id. extér. (1869), 30 0/0. — Pays-Bas, 2 1/2, 55 1/8. — Ottoman, 154 5/8. — Pérou, 74 7/16. — Portugais, 41 3/16. — Empr. franç. 1872, 79 3/4. — Lots turcs anciens, 87 3/4. — Id. nouveaux, 75 0/0. — Changes: Londres, 12-05 1/2; Paris, 00 0/00; Hambourg, 00 0/0; Francfort, 000 0/0.

AMSTERDAM, 20 *septembre*. — Froment, disponible, sans changement; seigle, disponible, ferme; seigle, octobre, 182 1/2; huile de colza dispon., 42 1/4; dito automne, 42 3/8; mai, 43 1/4; huile de lin disp., 42 0/0; dito automne, 40 1/2; dito printemps, 39 1/4; graine de colza disp., 000-00; dito automne, 410 0/0; dito printemps, 000 0/0; pétrole, 00 0/0.

BERLIN, 20 *sept*. — Autrich. rente pap., 60 0/0, — Id. argent, 64 3/4. — Lots autr., 1860, 95 0.0. — Id. 1864, 90 0/0 — Créd. mob. aut., 204 3/8. — Chem. de fer aut. 203 0/0. — Id. Lombard 128 1/4. — Turcs, 1865, 51 1/4. — 5 p. c. Italiens 66 1/2. — 5/20 bons amér. 1882, 96 1/2. — Actions Banq. centr. anvers., 115 0/0. — Change: Amsterdam 139 3/8. — Paris, 79 1/12. — Londres 6-20 7/8. — Belgique 79 1/12. — Vienne 90 1/8 — Saint-Pétersbourg, 89 5/8.

BERLIN, 20 *septembre*. — Seigle, septembre, 53 1/4; sept.-oct., 53 1/4. — Froment, septembre, 81 3/4; sept.-oct., 81 3/4. — Huile de colza sept., 23 13/24; sept.-oct, 23 13/24; avril-mai, 24 7/12.

FRANCFORT, 20 *sept*. — Chem. de fer Lombards, 222 1/2. — Autriche, rente argent, janvier, 64 7/8. — Id., papier, mai, 59 7/8. — Lots autrichien (1860), 94 3/4. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich. 358 3/4. — Ch. de fer autric., 356 0/0. — Lots hongrois (1870), 114 7/8. — 5/20 bons américains (1882) 96 0/0. — Change sur Londres, 118 1/16. — Id. sur Paris, 92 3/8. — Id. sur Amsterdam, 97 15/16. — Id. sur Vienne, 107 1/16. — Id. sur Hamb., 87 3/8. — 5 p. c. français 1872, 87 1/4. — Banque bruxelloise, 116 0/0. — Actions. Banq. centr. anvers., 115 0/0. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

Bourses du jour. — Cours d'ouverture du 20

VIENNE. — Crédit mob. autr., 334-90. — Lots autr. (1860), 103-75. — Id. (1864), 144-00. — Autriche, rente papier, 65-70. — Banque de Bruxelles, 000 0/0. — Napoléons d'or, 8-78 0/0.

Etat civil de Bruxelles.

DÉCÈS, *déclarations du* 19. — Vanheghe, marchand de bières, 55 ans, époux Ceuppens, rue d'Anderlecht. — Parent, 39 ans, épouse Dobbeleer, impasse du Chapelet. — Vandenplas, tourneur, 52 ans, époux Verbelen, rue Pachéco. — Ketelbant, 17 ans, rue Haute. — Trois enfants au-dessous de sept ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

BRUXELLES, 20 *septembre*.

Froment....	fr. 36-50 à 37-00	les 100 kilos.
Id. nouveau.	35-00 à 35-50	
Seigle.....	18-50 à 18 75	
Avoine.....	16-50 à 17-25	

Grains marchands.

Froment....	fr. 36-50 à 37-00	les 100 kilos.
Id. nouveau.	34-50 à 35-00	
Seigle......	18-25 à 18-50	
Orge.......	23-50 à 24-00	
Avoine.....	16-50 à 17-00	
Gr. de colza.	39-00 à 39-50	

ARLON, 19 *septembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., 34-00, hausse 0-00; méteil, 27-00, hausse 0-00; seigle, 17-00, baisse 0-00; avoine, 13-50, hausse 0-00; pois, 00-00, hausse 0-00; orge, 00-00, baisse 0-00; vesces, 00-00, hausse 0-00; pommes de terre, 5-00, baisse 0-00; beurre, 280-00, hausse 00-00.

EECLOO, 19 *septembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment blanc, fr. 24-00, baisse 0-00; id. roux, 00-00 hausse 0-00; seigle, 13-39, baisse 0-23; sarrasin, 15-93, baisse 0-23; avoine, 7-62, hausse 0-00; orge 13-85, hausse 0-00; fèves de chevaux, 13-00, baisse 0-00; graine de colza, 00-00, hausse 0-00; id. de lin, 27-30, hausse 0-00; pommes de terre, 7-00, baisse 0-00; beurre, le kil., 2-75, hausse 0-05; œufs, par 25, 2-15, baisse 0-10.

Bêtes à cornes, fr. 80-00 à 260-00; cochons, 25-00 à 80-00; petits id., 15-00 à 25-00; lapins, 2-00.

GAND, 20 *septembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, l'hectol., fr. 26-00; seigle, 13-00; orge, 12-00; avoine, 9-00; sarrasin, 16-00; féverolles 15-00. — Graines de colza, les 100 kil., fr. 43-00; id. de lin, 38-00. — Huile de colza, les 100 kil., fr. 86-00, id. de lin, 86-00. — Tourteaux de lin, les 100 kil.; id. 24-00; id. de colza, 17-00; id. de chanvre, 17-00 — Pommes de terre, les 100 kil, fr. 6-00. — Beurre, le kil., fr. 2-90. — Œufs, les 26, fr. 2-25.

LOUVAIN, 20 *septembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment vieux, par 100 kilog., fr. 00-00, 00-00, 00 00; id. nouv., 33-50, 34-00, 38-50; seigle, 18-25, 18-75, 00-00; sarrasin 00-00; avoine à fourrage 17-00; 00-00; id. à brasser 17-50, 00-00; orge nouv., 22-00, graine de colza 39-00; huile de colza, les 100 lit., 85-00; id. de lin, 88-00.

SAINT-NICOLAS, 19 *septembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, par sac de 106 litres, fr. 28-00 à 31-00; seigle, 14-00 à 16-00; sarrasin, 16-00 à 18-00; avoine, par sac et demi, 12-00 à 14-00; orge d'hiver, par sac de 106 litres, 14-00 à 16-00; id. d'été, 00-00 à 00-00; fèves à pigeons, 18-00 à 19-00; graine de lin, 22-00 à 28-00; id. de colza, 00-00 à 00-00; pommes de terre par 100 kil., 6-00 à 8-00; lin brut, par 3 kil., 5-00 à 7-00; beurre, par kilog., 2-91 à 3-09

TIRLEMONT, 20 *septembre*. — (Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 34-28, hausse 0-00; seigle, 17-60, hausse 0-00; avoine, 15 72, hausse 0-31; colza 39-25, hausse 0-25; orge, 00-00, baisse 0 00; sarrasin, 00-00, baisse 0-00; pommes de terre, 5-50, baisse, 0-00; paille, 3-00, baisse 0-00; foin, 4-00, hausse 0-00; chanvre le kil., 0-00, hausse 0-00; graines de trèfles id. 0-00, hausse 0-00; beurre, id., 2-91, hausse 0-10; œufs, les 26, 2-00, baisse 0-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 19 *septembre*.

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui les quantités suivantes:

Rognures.

St. *Donati*. 2 b. vieux morc., fr. 28.

Cuirs salés.

St. *Bonita*. 96 B.-A., mat., v/s, 59 liv. fr. 86.
111 » » b/s, 79 » fr. 83.

Daims secs.

N° 59. 65 Patag., 1/2 k., fr. 8 la douzaine.

Chevaux salés.

Due Manin. 100 B.-A. (Gualeguay), 32 3/4 liv. esp., fr. 146.

Cornes.

Uncas.	17,585	Urug., 41 1/2 à 42 1/2, 45.	
Monitor.	10,000	B.-A. (Parana), 42/43, 47.	
*Maddalena I*re.	10,000	» 34/35, 26.	
Fido.	26,600	» 32/33, 28.	
Van Horn.	5,000	B.-A., 41/43 k., fr. 49.	
Blaney	3,047	Urug., v/s, 31/32 k., fr. 21.	
Brothers.	10,288	» b/fs, 58/59 k., fr. 67.	

Laines. — Demande régulière. On a vendu aujourd'hui 256 balles laine en suint de la Plata, à prix très-fermes.

Cafés. — Marché très-ferme. Il s'est fait aujourd'hui 2,000 sacs café Rio en prix en hausse.

Cotons. — Marché soutenu. Il s'est vendu aujourd'hui 200 balles coton Brésil à fr. 118 par 50 kilos.

Saindoux. — Marché faible et à peu près sans affaires. On a vendu 100 tierçons Wilcox disponible à fl. 26 entrepôt par 100 kil.

Salaisons. — Marché soutenu avec plus d'affaires. Il s'est fait ensemble 600 caisses dans les prix de fr. 103, entrepôt, pour long middles, disp. (salaison d'hiver), et de fr. 111 à 112, entrepôt, pour short middles, disp., par 100 kilos.

En outre, il s'est encore fait 79 caisses bellies à fr. 107 entr. par 100 kilos.

Riz. — Marché ferme. Nous connaissons la vente de 1,000 balles riz Nécransie.

Sucres bruts indigènes. — On cote:

Sucre à 88 degrés, disponible....	fr.	00 00 à 00 00
— — sur sept......	fr.	00 00 » 00 00
— — 4 mois d'octob.	fr.	62 00 » 00 00

Céréales. — Le marché reste toujours dans une grande fermeté pour les froments, et nous pouvons encore noter une avance de 50 à 75 centimes. On a fait une partie de 4,000 à 5,000 hect. Polishen débarquement, à fr. 99 1/4.

Pour la consommation des diverses quantités de même provenance ont valu de fr. 32 3/4 à 34. Il s'est fait environ 600 hect. froment danois de fr. 36 1/2 à 38 1/2, et plusieurs lots froments indigènes et français de fr. 33 à 34, à Anvers.

Les seigles sont tenus 50 centimes en hausse. On y a fait aucune affaire importante.

Environ 1,200 hect. orge d'Oran, en débarquement, on valu fr. 19 1/4 à 19 1/2, et une petite partie Danube a été payé fr. 18.

Les avoines restent soutenues.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	48 — à — —	48 1/2 à — —
Courant..........	48 — » — —	48 — » — —
Octobre.........	— — » — —	48 1/2 » — —
Novembre........	— — » — —	49 1/2 » — —
Décembre........	— — » — —	50 — » — —
3 derniers mois....	— — » — —	49 1/2 » — —
4 derniers mois....	— — » — —	— — » — —

Marché calme.

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 18. — Le st. esp. *Maria*, c. Beraza, de Bilbao, avec minerai.

Le st angl. *Tern*, c. Burgess, de Glasgow, avec diverses marchandises.

La barque angl. *Maggie L. Carville*, c. Bissett, de New-York, avec pétrole raffiné.

La bar. angl. *Rosemont*, c. Jones, d'Akyab, avec riz.

Le lougre fr. *Saint-Mathurin*, c. Lerouzic, de Requejada, avec minerai.

La goël. fr. *Marie Amanda*, c. Lequellec, de Camillas, avec minerai.

— DU 19. — Le st. angl. *A.-E. Denham*, c. Vinssey, de Middlesbro, avec fer.

Le st. angl. *Nestor*, c. Bearman, de Londres, avec diverses march. et 10 passagers.

La goël. angl. *Pearsons*, c. Lowther, de Pentewan, avec terre à porcelaine.

Le sloop angl. *Ellen*, c. Pretty, de Par, avec terre à porcelaine.

Le st. angl. *Fitz William*, c. Redshaw, de Middlesbro, avec fer.

Le st. angl. *Pacific*, c. Downes, de Harwich, avec div. march. et 63 passagers.

DÉPARTS DU 18. — Le brick suéd. *Charlotte*, c. Bergstedt, pour Skelleftea, sur lest.

La goël. angl. *Glen Albyn*, c. Hastings, pour Montevideo, ch.

Le sloop angl. *Theodosia*, c. Fance, pr Londres, ch.

Le st. angl. *Enterprise*, c. Targett, pr Londres, ch.

— DU 19. — Le st. angl. *City of Durham*, c. Allen, pour Liverpool, ch.

Le st. angl. *Mendoza*, c. Magan, p. Liverpool, ch.

Le st. angl. *United Service*, c. Boughton, pour Shields, sur lest.

Le st. belge *La Flandre*, c. Loones, p. Dublin, s/l.

La barque norw. *Leif*, c. Beck, p. le Mexique, s l.

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

LILLE, 17 *septembre*. — Huiles: de colza, fr. 87-00 à 00-00; de colza épurée, 93-00 à 00-00; de lin étrang., 91-00 à 00-00; caméline, 00-00 à 00-00. — Graines: de colza, 25-00 à 27-00; œillette, 33-00 à 34-00; de lin du pays, 27-00 à 28-00; id. étrangère, 26-00 à 27-00; de caméline, 20-00 à 22-00; de chanvre, 16-00 à 00-00. — Tourteaux: de colza, 16-00 à 18-00; œillette, 16-00 à 00 00; de lin du pays, 25-00 à 26-00, id. étrangère, 22-00 à 23-50; de caméline, 17-50 à 18-00; de chanvre, 00-00 à 00-00.

STETTIN, 19 *septembre*. — Froment faible; sept. 90; sept.-oct. 84 1/2. — Seigle faible; sept.-oct., 52 1/4; nov. 52 1/2.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

HAVRE, 19 *septembre*. — Notre marché aux *cotons* reste fort calme, la consommation étant toujours extrêmement réservée en face des avis peu encourageants qui continuent à nous parvenir d'outre-mer. Les cours sont naturellement de plus en plus faibles, les détenteurs réalisant toujours volontiers. En disponible, le très-ordinaire N.-Orleans se cote autour de fr. 128 à 129; le bas dito, fr. 117 à 119, et le très-ordinaire Georgie, fr. 120 à 121.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures n'ont pas dépassé, en somme, 333 b. en quatorze lots disponibles.

A terme, les affaires ont été assez animées, la spéculation ayant opéré rondement depuis hier, grâce à quelques concessions de la part des vendeurs, notamment sur les mois rapprochés. Le low-middling New-Orleans était coté cette après-midi: fr. 124-50 sur novembre; fr. 122 à 121-50 sur octobre; fr. 118 sur novembre seul; fr. 117 sur novembre et décembre liés, et fr. 115 sur les trois premiers mois de l'année prochaine.

La demande pour les *cafés* reste languissante, ce qui, d'ailleurs, n'a rien de surprenant, après le résultat de la vente publique de Hollande. La consommation, qui continue de n'opérer que pour ses plus stricts besoins, a acheté seulement, ce matin: 300 s/s Haïti Cap, à fr. 86 les 50 kil., ent.; 94 s/s Nouvelle-Grenade, à fr. 92, et 96 s/s Rio lavé, à livrer par *Fénelon*, à 97 fr.

Les *cuirs*, qui se maintiennent en excellente position, ont encore provoqué aujourd'hui un achat assez majeur en provenances du Mexique. On a coté ainsi ce matin, de gré à gré, un bloc de 5,000 Tampico secs, à livrer, à fr. 137-50 les 50 kil. Il est question, en outre, d'une partie Lima salés verts, mais nous manquons encore de renseignements sur cette dernière affaire. — Aux enchères, il a été réalisé pour cause d'échauffement ou d'avaries, 47 Valparaiso salés secs, à fr. 88 les 50 kilog., et 629 dito salés verts, de fr. 74 à 81-50.

Les *suifs* se maintiennent à peu près en même position. Il s'est traité 73 pipes Plata de moutons, à fr. 54-50 les 50 kilog. — Le marché de Paris vient sans variation notable, à fr. 107 les 100 kilos, cote officielle, et à fr. 108 cours de clôture.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (0 h. 0/0). — Samedi, 21, relâche.

Dimanche, 22, *Robert le Diable*.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0). — Samedi, 21, *Les Cloches du Soir*, c. en 1 acte; *les Vieux Garçons*, c. en 5 actes.

Dimanche, 22, *les Brigands*, op. en 3 actes.

THÉATRE ROYAL DU PARC (7 h. 1/4). — Samedi, 21, *les Petits Moyens*, c.-v. en 1 acte; *Tricoche et Cacolet*, com. en 5 actes.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 1/2). — Samedi, 21, *les Cent Vierges*, op. en 3 actes; *Il est de la police*, c. en 1 acte.

Prochainement, *les Brigands*, opéra bouffe.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2) — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies. — Représentation de M. Jean Knosing Piétro, célèbre gymnaste, et du jeune Charles Thelsey.

THÉATRE LYRIQUE (9 h. 0/0). — Dimanche, 22, pour l'inauguration des fêtes de septembre et en l'honneur des tireurs étrangers: Grand bal et fête de nuit.

JARDIN ZOOLOGIQUE (Quartier-Léopold). — Les dimanches et jeudis, à sept heures du soir, concerts d'harmonie militaire.

Pendant les concerts l'aquarium sera éclairé au gaz. Entrée an jardin, 1 fr.; aquarium, 50 c. (Omnibus américain.)

Yeux artificiels humains. — Le Dr Desjardins de Morainville prévient sa clientèle qu'il restera du 22 au .. ct, ch. d'Haecht, 51, Bruxelles, t. l. j., de 10 à 3 h.

Insensibilisateur Duchesne. Extractions et pose de dents *sans douleurs*, 45, r. Lafayette, Paris.

Opérations **Insensibles**, pièces **Dentaires** sans crochets et dentiers sans ressorts. Docteurs ADLER, membres du corps médical, rue Royale, 136, à *Bruxelles*, et 4, rue Meyerbeer, à *Paris*.

Lire l'intéressante annonce du Dr Crommelinck.

Immeubles en Belgique.

Étude du notaire MOSTINCK,
place de la Chancellerie.

Vendredi 27 septembre 1872, à midi, adjudication définitive et sans remise, en la salle des ventes par notaires à Bruxelles, rue Fossé-aux-Loups, en séance extraordinaire et avec enchères, des biens suivants:

11 hectares 45 ares de **Terre** et de **Pré**, à Neder-Overheembeek, aux rues dites: Bruyne straat et Potaarde straat, sur la limite de Vilvorde, divisés en 43 lots. Portés à fr. 62,745

6 hectares de **Terre**, de **Bois** et de **Pré**, à Vilvorde, d'un seul tenant, aux lieux dits: Rubentorre et Strooselbosch, divisés en 12 lots. Portés à fr. 19,320

4 hectares 95 ares de **Terre**, de **Jardin** et de **Pré**, à Sempst, aux lieux dits: Aan de Brugge, voor en achter Broeck, de Golderg, Dambrug et Bosch straat, divisés en 21 lots. Portés à fr. 26,220

ETUDE DE Me VANBEVERE,
rue Neuve, 13, à Bruxelles.

Le notaire VAN BEVERE vendra publiquement, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles:

Un **grand et bel Hôtel**, situé à Bruxelles, rue Ducale, 16, ayant vue sur le Parc, avec beaux et vastes salons, fumoir décoré en vieux style flamand et nombreuses dépendances, d'une superficie de 7 ares 80 centiares 5 milliares.

A voir les lundis, mercredis, vendredis et samedis, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, avec un permis qui se délivre en l'étude.

Séances: Paumée, mardi 8 octobre; adjudication, mardi 20 octobre 1872, à l'heure qui sera indiquée au bulletin officiel de la chambre.

Dans les 2 mois qui suivront l'adjudication définitive, il sera fait dans cet hôtel une vente de meubles, porcelaines, objets d'art et de fantaisie qui le garnissent et qui seront désignés dans un catalogue spécial. 3266

Le notaire VAN KEERFERGHEN, à Woluwe-Saint-Lambert, adjugera définitivement, avec bénéfice d'enchères, vendredi 27 septembre 1872, à 1 heure, chez le sieur Michils, *au Lion Belge*, à Saint-Josse-ten-Noode, chaussée de Haecht, n° 6:

1. Une **Métairie** et **Terrains à bâtir**, à Anderlecht, contenant 94 ares 18 cent., en 17 lots. Portés à fr. 13,425

2. Une **Terre** sous Anderlecht, contenant 1 hectare 25 ares 76 centiares, en 8 lots. Portés à fr. 11,700

3. Partie de **Jardin** et **Terre**, à Dilbeek, contenant 1 hectare 89 ares 37 centiares, formant 9 lots. Portés à fr. 11,900

4. 47 ares 23 centiares de **Terre** à Leew-Saint-Pierre. Portés à fr. 3,030

Etude de Me VERMEULEN, notaire
à Bruxelles, rue Royale, 27.

TERRAINS A BATIR.

Le notaire VERMEULEN vendra définitivement, le 25 septembre 1872, à midi, au *Café Puth*, rue de Stassart, 20, à Ixelles, avec paumée et enchères:

Plusieurs **Terrains à bâtir**, situés au quartier Louise, chaussée de Charleroi, rues Berckmans, Capouillet, de la Bonté, du Damhouder, de la Source, de Florence et Blanche.

Lot 205, rue de la Source. Porté à fr. 12,175

S'adresser pour les conditions en l'étude dudit notaire et au bureau des propriétés de l'administration des hospices, boulevard du Jardin-Botanique, où les amateurs pourront obtenir des affiches avec plan. 3303

ETUDE de Me VERMEULEN,
notaire à Bruxelles, rue Royale, 27.

TERRAINS A BATIR.

Le notaire VERMEULEN vendra définitivement, le 25 septembre 1872, à une heure de relevée, à la requête du conseil général des hospices de Bruxelles, au *Café Puth*, rue de Stassart, 20, à Ixelles:

Plusieurs **Terrains à bâtir**, situés à Schaerbeek, rues des Coteaux, Thiéfry, Josaphat, Rogier et Alexandre Gendebien.

Lot 13, rue Alexandre Gendebien. Porté à fr. 7,855

S'adresser pour les conditions en l'étude dudit notaire et au bureau des propriétés de l'administration des hospices, boulevard du Jardin-Botanique, où les amateurs pourront obtenir des affiches avec plan.

A VENDRE

avec jouissance immédiate

Plusieurs **Fermes** avec excellentes terres à betteraves, froment, orge, etc. — S'adresser à l'avocat MERTENS, rue des Tanneurs, à Anvers. 3296

Ayuntamiento de Madrid

SAISON D'ÉTÉ 1872

BAINS DE HOMBOURG

SAISON D'ÉTÉ 1872

PRES FRANCFORT-SUR-MEIN.

Les **Eaux salines et muriatiques de Hombourg** sont recommandées par les plus célèbres médecins comme un remède efficace contre les maladies de l'estomac, des intestins et du foie.

L'**Établissement des Bains** comprend le **service hydrothérapique**, les **Bains et Douches de gaz acide carbonique**, les **Bains salins avec addition d'eaux-mères**, la **cure de petit-lait.**

Le calme, la fraîcheur du pays, l'air vif et pur des montagnes, la variété des excursions et des promenades, tout concourt au rétablissement de la santé.

Le **KURSAAL** réunit, dans son enceinte, les **SALONS de CONVERSATION** et de **LECTURE**, la **GRANDE SALLE de BAL et de CONCERT**, le **Restaurant**, tenu par **CHEVET** de Paris, et le **GRAND CAFÉ**, contenant plusieurs billards.

Toute l'année, **à Hombourg**, on joue le **Trente et Quarante** avec le **demi-refait**, et la **Roulette** avec **un seul zéro.**

L'excellent **Orchestre**, dirigé par le maître de chapelle **Garbé**, se fait entendre trois fois par jour : le matin, aux Sources ; à midi et le soir, dans les Jardins du Kursaal. — **Réunions dansantes, MAGNIFIQUE THÉATRE**, chef-d'œuvre de bon goût, de confort et d'élégance. — Pendant la haute saison, **Opéra Italien** avec Mmes **Adelina Patti, Scalchi, MM. Stagno, Verger**, etc.; deux représentations par semaine.

Les familles étrangères trouvent à **Hombourg** un grand nombre de **Villas** et d'**Hôtels meublés** avec le luxe le plus confortable.

Station télégraphique.

On se rend de **Bruxelles à Hombourg** par le chemin de fer en douze heures, en passant par **Cologne, Mayence** et **Francfort.**

De Francfort à Hombourg, le trajet se fait en chemin de fer en une demi-heure. — Il y a neuf convois par jour, aller et retour.

Bateaux malles-postes du Gouvernement Belge

ENTRE OSTENDE ET DOUVRES

Avis important.

A Ostende, le chemin de fer étant prolongé jusqu'au **nouveau débarcadère**, les voyageurs s'embarquent et débarquent *comme au Pier de l'Amirauté à Douvres.* — En face du débarcadère, ils trouvent un buffet-restaurant comme à Calais. — On n'exige plus les passe-ports, ni les noms des voyageurs.

Londres à **Bruxelles** en 9 1/2 heures. — **Cologne** en 15 1/2 heures. — **Berlin, Hambourg** en 27 1/2 heures.
Route directe de Londres à Brindisi, port d'arrivée et de départ de la malle des Indes. Service journalier viâ Cologne, Munich, le Brenner, Vérone, etc.
Nouveau service anglo-suisse par le Luxembourg et l'Alsace-Lorraine : Londres à Bâle, en 26 heures.

SERVICE DE JOUR

Vers l'Angleterre.

Bâle D. 3.30 s. — **Strasbourg** D. 6.55 s. — **Metz** D. 11.36 s.
Bruxelles (Nord) D. 7.25 m. avec les voyageurs venant de la Suisse et l'Alsace-Lorraine par le Grand-Luxembourg à 7.2 matin.
Ostende D. 10 h.
Douvres A. vers 2 h. s.
» D. 3.45.
Londres A. 5.45 s.

Nota. — Les stations d'arrivée et de départ dans Londres sont Cannon street, Ludgate Hill, Charing Cross et Victoria, au choix du voyageur.

Vers le Continent.

LA BELGIQUE.

Londres D. 7 h. 40 m. DOUVRES, D. 10 m.
Ostende A. 2 à 3 h. s. D. 3.25. GAND, A. 4.52 s
Bruxelles A. 6 h.
Alsace, Lorraine et **la Suisse** par **Luxembourg** Même route de *Londres* à *Bruxelles.*
Départ **Bruxelles** (Nord) 6.28 s. Quartier-Léopold. D. 7.05. — Luxembourg A. 11.25. — Metz A. 1.25 m.
Strasbourg A. 6.03 m. — Bâle A. 9 24 m.
L'Allemagne, le Rhin, le Midi. Même route de *Londres* à *Ostende.*
D'Ostende D. 3.15 s. (par Malines). AIX, A. 10.05 s. D. pour Berlin et Nord 10.24 s. (station Bergische Markische.
Cologne A. 11.25 s. D. pour Berlin, Nord et Midi, la Suisse, etc., 11.30 s.
Nota. — Le convoi de 3.15 d'Ostende ne prend pas de voyageurs pour Gand ou Bruxelles.

SERVICE DE NUIT

Vers l'Angleterre.

Bruxelles (par Alost) D. 5.00 h. soir.
Cologne (par Malines) D. 11.40 h. matin.
Aix D. 1.20.
Ostende D. 8.00 h. soir.
Londres A. 3.55 ou 6.15 m.
Prix du bateau seulement : 1re classe 19-15.
2e » 12-75.
Cabine particulière pour une ou plusieurs personnes, 10-80 *en sus* du prix de la 1re classe.

Vers le Continent.

Londres (convoi poste), D. 8.35 s.
Ostende, D. 4.33 et 6.45 m.
Bruxelles (Nord), A. 7.00 et 9.10 m.
Pour **Cologne** (même station), D. 7.20 et 9.43 m. (express).
» » A. 2.33 et 4.05 s.
Dép. pr **Berlin** et le **Nord**, 7.15 et 11.30 s.
» le **Rhin**, le **Midi** et la **Suisse**, 5.00 et 11.30 s.

S'adresser pour les renseignements et Coupons directs à Londres aux stations de Charing Cross, Cannon street, Ludgate Hill et Victoria, 53, Gracechurch street; et 40, Regent Circus. — En Belgique, Station du Nord, et 90*bis*, Montagne de la Cour, à Bruxelles. — En Allemagne, à Cologne, à la Station centrale et aux nos 3 et 12, Friederich Wilhelmstrasse; à Aix-la-Chapelle, à la station et chez C. Schiffers, 1, Bahnhof platz, et aux stations de Dusseldorf, Crefeld et Elberfeld.

AGENCE CONTINENTALE : A Londres, « Continental Daily, Parcels Express. »
Seul correspondant de l'État belge et la Poste Impériale de l'Allemagne pour l'Angleterre.

SERVICE EXPRESS de transport *de* et *vers* l'ANGLETERRE d'échantillons, colis, bagages, etc., par les malles d'Ostende à Douvres, matin et soir. — PRIX fixes et modérés. — **ASSURANCE** à 12 1/2 c. par 100 fr. avec minimum de 25 c. — Tarifs gratuits avec instructions et les taxes pour les grands centres de commerce de la Grande-Bretagne aux BUREAUX de BRUXELLES, 90*bis*, MONTAGNE DE LA COUR ; à LONDRES, 53, GRACECHURCH STREET, CITY; 34, REGENT CIRCUS, WEST END et PAR LA POSTE.
Nota. On peut expédier *de* et *vers* les bureaux et stations belges CONTRE REMBOURSEMENT.
Le grand avantage qu'offre ce service surtout au commerce allemand et suisse, est qu'il n'est jamais nterrompu, pas même pour les exigences militaires, quand tout autre service est suspendu.

Dr CROMMELINCK Consultations sur les *maladies* CHRONIQUES des VOIES URINAIRES *réputées incurables; impuissance, stérilité, catarrhes de vessie; pertes blanches, goutte militaire, rétrécissements* de l'urèthre. Procédés nouveaux. Succès inespérés. (Lire son grand ouvrage : *Vrai Trésor de la Santé*, 12e édit., 163 fig., 12 fr., à l'usage des gens du monde.

A. PALLONES, Professeur d'italien d'espagnol et de portugais, *Ixelles, rue Caroly*, 32.

SOCIÉTÉ ANONYME

des Charbonnages du Val-Benoît.

L'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires de cette Société que, conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu au siége de la Société, au Val-Benoît, à Liége, le lundi 14 octobre prochain, à deux heures de relevée.

Pour faire partie de l'assemblée, les propriétaires d'actions doivent, aux termes des statuts, faire connaître, dix jours à l'avance, à l'administration, le nombre et le numéro de leurs actions. Ils seront admis à l'assemblée sur la production de leurs titres ou d'un certificat, en constatant le dépôt effectué à la trésorerie de la Société Générale, à Bruxelles, où ils seront reçus jusqu'au 12 octobre inclus.

Liége, le 16 septembre 1872.

Le directeur gérant,
J. MONOYER.

3272

SOCIÉTÉ ANONYME

des Hauts-Fourneaux, Usines et Charbonnages de Sclessin.

L'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que, conformément à l'art 37 des statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu, au siége de la Société, à Sclessin, le deuxième lundi d'octobre, 14 du mois, à midi. 3295

A Ste-CÉCILE PIANOS & HARMONIUMS *vente, location et réparation* **J. DEOM, 24,** *Vieille-Halle-aux-Blés* **BRUXELLES.** On trouve constamment dans cette maison un grand choix de tous les genres d'instruments de musique et cordes harmoniques.

VENTE PUBLIQUE

de **l'importante Brasserie** de Barvaux, sur l'Ourthe, le 8 octobre, à 2 heures de relevée, adjudication définitive. Magnifique situation. Belle clientèle. Matériel considérable, en grande partie neuf. Facilité de paiement.
S'adresser à M. PHILIPPART, notaire à Durbuy.

Immeubles en Russie.

SE VEND UN BIEN EN RUSSIE,

au gouvernement de Kalouga, district de Massalsk, avec 19,568 dessiatines (arpents), restants au propriétaire après l'émancipation des paysans. Cette terre contient 15,000 dessiatines gros bois de construction et bois de chauffage; il y a en outre 2,000 de riches couches de tourbe et de charbon de terre.

Ce bien est à 260 verstes de Moscou, 130 de Kalouga, 45 de la ville de district Massalsk et de 6 à 18 verstes de la rivière Ugra, qui sert à flotter le bois dans l'Oka.

Cette propriété offre tous les avantages à la construction soit d'une fabrique, soit d'une usine quelconque, car elle fournit pour un temps illimité tout le combustible nécessaire aux moteurs à vapeur.

Dans ce bien il y a deux étangs pouvant fournir une quantité d'eau de 300 forces de chevaux-vapeur, qui, étant employées aux usines ou à d'autres établissements industriels, donnent la possibilité d'exploiter la houille, la tourbe et le bois de chauffage, comme des articles accessoires.

Il faut prendre en considération que le chemin de fer, projeté entre Kalouga et Wiasma, et approuvé par le gouvernement, donnera la possibilité d'un débouché facile et lucratif, comme pour la construction de la ligne, ainsi que pour son remontage.

Ce bien est prisé à 844,000 roubles argent, mais sur ce prix on pourra faire un rabais.

Pour la commission on offre un courtage.

Les détails, les plans, les conditions de courtage peuvent être vus à Moscou, à la Stajenka, Sawelowsky Peréoulov, maison Saliwsky, dans le comité de concours de Mme Saliwsky. 3172

SOCIÉTÉ ANONYME

DES GALERIES SAINT-HUBERT.

Le conseil d'administration de la Société a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée annuelle se réunira, conformément aux statuts, le 21 octobre prochain, à midi, au siége de la Société, Galerie du Roi, no 5.

A partir du jour de la réunion, les comptes de l'exercice 1871-1872 et les rapports qui s'y rattachent seront déposés, pendant vingt jours, au siége social, à l'inspection de MM. les actionnaires.

Bruxelles, le 19 septembre 1872.

Pour le conseil d'administration :
Le directeur, membre de ce conseil,
J.-A. DE MOT.

3293

SOCIÉTÉ ANONYME

des Hauts-Fourneaux, Usines et Charbonnages de Sclessin.

Liste des obligations de l'emprunt de 1865, sorties au tirage du 8 avril 1872 et qui devront être remboursées au 1er octobre 1872 :

21	486	996	1271	1576	1999	2346	2609
70	497	1027	1286	1612	2022	2373	2635
77	563	1036	1307	1620	2044	2382	2682
120	608	1121	1309	1688	2046	2383	2692
160	639	1126	1355	1726	2060	2391	2693
161	669	1129	1374	1732	2072	2395	2695
212	706	1165	1384	1740	2090	2411	2718
277	728	1192	1407	1741	2107	2419	2740
327	758	1194	1422	1777	2110	2420	2775
346	845	1195	1437	1799	2151	2424	2790
361	873	1212	1480	1853	2175	2461	2797
418	882	1247	1494	1854	2199	2472	2798
426	910	1250	1510	1950	2246	2484	2862
453	944	1257	1539	1963	2295	2507	2909
482	950	1260	1564	1968	2300	2562	2914

Il reste à rembourser :
Du tirage du 8 avril 1867 : nos 1198 et 2105.
Id. 11 avril 1870 : nos 64, 709, 1419 et 2831.
Id. 10 avril 1871 : nos 2495 et 2736.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Récolte 1871, la pièce, 228 lit., 115 fr. Récolte 1870 la pièce, 140 fr. *franco* dans Paris.
M. GIRARD, propriétaire, 2, place du Palais Royal.

NOUVELLES MÉLODIES DE CH. GOUNOD.

MA BELLE AMIE EST MORTE.
LE PAYS BIENHEUREUX.
HEUREUX SERA LE JOUR.
LA FAUVETTE.
The Worker (L'OUVRIER).
O happy home (Ô HEUREUSE DEMEURE).
BIONDINA.
MIGNONNE, VOICI L'AVRIL
Little Celandine (Duetto).
The Message of the Breeze (Duetto)
LE MESSAGE DE LA BRISE,
etc., etc., etc.
Goddard et Ce, éditeurs, 4, Argyll Place, Regent street, Londres.

INSTITUT NYCANDER, rue Belliard, no 6.
Gymnastique médicale et orthopédique suédoise.
La gymn. suédoise est un puissant agent thérapeutique dans les maladies chron. des systèmes vasculaires et nerveux, des organes de la respiration, *de la digestion*, de la locomotion, dans celles des voies urinaires et des organes génitaux. Enfin, l'action considérable que la gymn. méthodiquement localisée exerce sur les muscles en fait le remède principal contre les déviations de la colonne vertébrale, lesquelles sont très-fréquemment le résultat d'une faiblesse musculaire partielle du corps. 3229

Institut Supérieur de Commerce d'Anvers.

ADMISSIONS 1872-1873.

Les jeunes gens qui désirent être admis à l'Institut supérieur de commerce pour l'année 1872-1873 sont invités à se faire inscrire chez le directeur de cet établissement, avant le 15 octobre prochain.

Les examens d'admission commenceront le lundi 21 octobre.

Sont dispensés de l'examen, ceux qui ont fait leur première professionnelle dans un athénée du royaume ou qui prouveront par un document admissible qu'ils sont aptes à suivre avec fruit l'enseignement donné à l'Institut.

La réouverture des cours aura lieu le lundi 28 octobre, à 8 heures du matin.

Pour les propectus et renseignements, s'adresser au directeur, rue du Chêne, no 8, à Anvers. 2960

GRANDE VENTE DE VINS.

7,000 bouteilles

des années : 1789, 1805, 1811, 1820, 1822, 1825, 1832, 1840, 1842, 1844, 1846, 1847, 1848, 1852, 1857, 1858, etc.

L'huissier VICTOR RENS, de résidence à Grammont, procédera, à la requête des curateurs de la faillite P. Spitaels, à la vente publique de tous les vins, composant la cave du château l'Hof-ten-Broeke, à Onkerzele-lez-Grammont, le lundi 23 septembre 1872 et jours suivants, à 10 heures du matin.

Le château est situé à quelques minutes des stations de Moerbeke et de Grammont.

Tous les vins pourront être dégustés au susdit château, où la vente se fera aux conditions suivantes :

La vente se fait au comptant avec augmentation de 10 p. c. pour frais.

Il sera payé fr. 1-25 pour panier et emballage.

BIÈRES ANGLAISES

DE LA BRASSERIE BASS & Ce.

BURTON, PALE ALE, bières hygiéniques tortifiantes et digestives. — **STOUT** (extra), bière tonique et fortifiante, la grande bouteille par 12ne, 10 à 11 fr., et en fûts anglais de 80 litres, 50 à 55 fr.
Adresse : **Horton's Prince of Wales**, rue Villa-Hermosa, 8, à Bruxelles.
N. B. Remise pour six douzaines de bouteilles.

ALLEMAGNE.
Stuttgard, 16, Calnerstrasse. Les étrangers qui savent un peu de français apprennent en un an l'allemand (succès garanti) dans la pension du profr de sciences exactes.
3166 *Maysenhoelder.*

ON CHERCHE
UNE PREMIÈRE MODISTE PARFAITE
qui sait un peu l'allemand. Entrée tout de suite. S'adr à M. *Haberkamp*, à *Essen*, Burgstrasse (Prusse rhénane). 3300

A LOUER *Appartement* garni, rue aux Choux, 36, près la place des Martyrs.

A LOUER bel Appartement au premier, rue Verte, 69. Maison tranquille, avec jardin.)

PUBLICATIONS CULINAIRES

PAR

URBAIN-DUBOIS.

VIENT DE PARAITRE : **Cuisine-artistique,** études de l'école moderne, 1re partie, renfermant 53 pl. gravées hors texte, sur acier, même format, même luxe que la **Cuisine-classique.** Prix : 20 francs.
Cuisine de tous les pays, 3me édition (vient de paraître), un volume grand in-octavo, format agrandi, beau texte, imprimé sur fort papier, renfermant **392** gravures sur bois et **trois** planches gravées sur acier. Prix : 18 fr., broché.
Cuisine-classique, 5me édition, ouvrage en deux volumes, grand in-quarto, renfermant **65** planches gravées hors texte, sur acier. Prix : 20 fr. le volume.
Ecole des Cuisinières, méthodes élémentaires. Un joli volume renfermant **250** dessins démonstratifs, dont **trois** planches gravées hors texte. Prix : 6 fr., broché.
A PARIS : Librairie Dentu, au Palais-Royal; à BRUXELLES : Office de Publicité. 3120

FABRIQUE DE JALOUSIES

HOLLANDAISES & VENITIENNES perfectionnées, brevetées, de M. Nicolas BULENS, 11, rue St-Gilles (quart. Louise), **BRUXELLES.**

La Maison NICOLAS BULENS est la seule qui fabrique les jalousies au moyen de *machines de précision* de son invention, pour lesquelles elle est brevetée *dans tous les pays.* Aussi, grâce à cet outillage mécanique si ingénieux, tous les travaux qui sortent de ses ateliers fonctionnent-ils avec une facilité et une régularité *mathématiques inouïes.* Donc plus d'obstacle ni plus d'usure.

Restauration des jalousies endommagées. — Transformation en système nouveau des jalousies faites d'après les systèmes surannés. — Envoi et placement en province. — Exportation.

FABRIQUE DE CHAISES et MEUBLES.
BOIS RECOUVERT.

E. MINART,

Actuellement, 20, rue des Chartreux,
BRUXELLES.

Fournitures pour tapissiers, ébénisterie et ameublements; tapis, étoffes, velours, reps, quincaillerie, crins, laines, duvets, etc. 3206

Manchester, Sheffield and Lincolnshire Railway-Company.

LIGNE RÉGULIÈRE DE STEAMERS entre

ANVERS & GRIMSBY

prenant les marchandises pour
Manchester, Sheffield, Lincoln, Bradford, Leeds, Halifax, Birmingham, Dewsbury, Huddersfield, Liverpool, etc., etc.
Il y a deux départs par semaine :
D'ANVERS, le *mercredi*, à midi, et le *samedi*, à 4 heures de relevée.
Et de GRIMSBY, le *mercredi* et le *samedi* soir.
S'adr. pour fret, passage et renseignts aux agents :
2374 RUYS et CORNELSEN, *à Anvers.*

THE GRAPHIC.

Le MEILLEUR et le PLUS BEAU des journaux illustrés. Toutes GRAVURES INÉDITES. Publié à Londres tous les samedis; se vend chez tous les libraires et dans les princip. stations de chem. de fer en Europe.

VERITABLES **BIÈRES ANGLAISES**

PALE ALE de BASS.

PALE ALE forte d'une piquante amertume
STOUT, bière tonique et fortifiante.
11 fr. la douzaine.
6 » » les demi-bouteilles
dépôt chez **Stevens**, à Bruxelles, 26, rue de Namur

LA SURDITÉ ancienne ou récente est curable par l'acoustic oil; de nombreuses guérisons l'attestent. Flac. 6 fr.; province, 6-50; étranger, 8 fr. Envoi franco avec instruction contre demande accompagnée du paiement. Pharmacie Colin, rue Rollebeek, 36, à Bruxelles.

SIROP DE DIGITALE de LABELONYE.

Ce sirop, à la fois un excellent sédatif et puissant diurétique, est employé depuis trente ans, avec un remarquable succès, par les médecins de tous les pays contre les maladies du cœur, les diverses hydropisies, les bronchites nerveuses, coqueluches, asthmes et catarrhes chroniques; enfin, dans tous les troubles de la circulation.

Le SIROP de LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur, à *Paris*, 99, *rue d'Aboukir.*

Dépôt à *Bruxelles* chez **Ch. Delacre,** Pharmacie anglaise, et dans les principales pharmacie de chaque ville 5

TRAITEMENT SPÉCIAL DES HERNIES

Bandage à *pelote plastique* en *caoutchouc nature*, breveté, modelé dans les *hôpitaux*, sur les *différents degrés* d'*hernies*, *approuvé* par les *sommités médicales* pour la *guérison.*—L. VOJAVE, no 29, rue de l'Etuve, Bruxelles. *Visible* de 9 *heures* à 5 *heures.* 3178

Les Maux de Dents et de Bouche, quels que puissent être, sont radicalement guéris par

L'EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE

du Dr J.-G. POPP, médecin-dentiste de la Cour I. et R., à Vienne; de nombreux certificats en attestent cette propriété, entre autres celui de M. le professeur Oppolzer, recteur magnif. de l'Université Imp. de Vienne. Ce dentifrice a été essayé par de nombreux médecins, tant indigènes qu'étrangers et est fréquemment prescrit.

La pâte Dentifrice anathérine du Dr J.-G. POPP pour nettoyer et polir les dents.

On la recommande spécialement aux voyageurs de terre et de mer, car elle ne peut être répandue ni gâtée par l'emploi humide qu'on en ferait quotidiennement. Le prix de la boîte est de fr. 2-50. Dépôts à Bruxelles, chez MM. Delacre, ph. angl, 88, Montagne de la Cour; Schoofs, ph., 15, r. de la Montagne; Pharmacie Normale, rue Neuve, 37; Vanden Branden-Druez, rue des Fripiers; Michiels, ph., r. Cantersteen, 12; Seutin, ph. rue de la Madeleine, 50; Loose, ph., rue du Midi, 53; Colin, ph., rue de Rollebeek, et Pharmacie de la Bourse, 22, rue au Beurre. 374 5e

PILULES HOLLOWAY

Remède sûr pour les Maux de Tête, l'Indigestion, la Bile, les Maladies de Femmes, Faiblesse et Débilité, se trouve chez tous les pharmaciens à fr. 1-50, 3-75 et 6 fr. la boîte. — Pour la vente en gros, s'adr chez le Prof. **Holloway**, 533, Oxford str., W. C., Londres

AVIS. — LA BENZINE-COLLAS

Brevetée en 1851, pour le Dégraissage des Étoffes est toujours **8, R. DAUPHINE,** A PARIS.

Se défier de la concurrence déloyale qui emprunte la même disposition d'annonce sur les flacons, ainsi que la même couleur du papier d'enveloppe. (2 *condamnations du tribunal de commerce*). 3133

RECOLORATION
DES CHEVEUX
ET DE LA BARBE

EAU DES FÉES

SARAH FÉLIX

Pommade des Fées — Pommade Féerique

ENTREPÔT GÉNÉRAL, RUE RICHER, 43

BOURSE DE BRUXELLES DU 20 SEPTEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.	102 60
— 4 p. c. 1871	100 75
— 3 p. c. 1838	— —
— 2 1/2 p. c. 1844	— —
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	102 90 P
— 5 p. c. 1861	— —
— — 1868	98 75
C. d'as. p. l'Et. 4 1/2	— —
— 3 p. c.	— —
Emp. de la province	101 25
Emp. de la ville 1853	— —
— 1856	97 — A
— 1862	98 75 A
— 1867	106 —
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	— —
Ville de Liége, 2 1/2 %	— —
— — 3 p. c. 1860	94 — P
— — 1868	98 75
— d'Anvers 1859	— —
— — 1867	101 75
— de Gand 1868	105 75 P
— d'Ostende	— —
OBLIGATIONS.	
H. et B.-Fléna, remb.	— —
Bassins houillers remb.	— —
Anvers-Gand	— —
Sambre-et-Meuse	832 — P
— act. priv.	— —
Namur-Liége, anc.	— —
— privilég.	— —
— 1856	— —
— 1859	326 —
Nord-Belge	— —
Dendre-Waes	1615 —
Flandre occidentale	— —
— 2e ém.	301 25
Anvers-Rotterdam	318 — P
Pepinster-Spa	— —
Mons-Hautmont, action	860 — P
— oblig.	— —
Grand-Luxembourg	482 —
Chimai	188 —
Centre	277 — A
Hainaut-Flandre, anc.	— —
— avals. expl. 3 %	267 50
— 2 1/2 p. c.	85 — A
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —
— 3 p. c.	296 — P
Eecloo-Gand	285 — P
Nord de Belgique	— —
Liége-Maestricht	— —
Tongres à Bilsen	— —
Est-Belge, 3 p. c.	309 — P
Blankenberghe Bruges	235 —
Liége-Limbourg, 3 p. c.	— —
— 5 p. c.	— —
Eecloo-Bruges	226 — A
Bruxelles-Calais, priv.	307 50 P
Tournai-Jurbise	309 —
Beaume-Marchienne	302 50 P
Braine-le-Cte-Courtrai	272 50
— à Gand	313 —
Tam.-Landen av. s. ex.	228 — A
Lokeren à la frontière	— —
Manage à Piéton	300 —
Gand-Terneuzen	252 — P
Ostende à Armentières	153 — P
Ouest de Belgique, pr.	236 —
— 2e série	— —
Virton 4 1/2 p. c.	92 —
Welkenraedt	— —
Frameries-Chimai	293 50 A
Eecloo-Anvers	— —
Gen. Bossuyt-Courtrai	260 — P
— Blaton à Ath	— —
Quart. royal de Brux.	105 — A
Hyp. amb. d'Anvers	— —
Glaces d'Oignies 3 p. c.	— —
Charbonnages belges	— —
Cie génér. du gaz, 1867	— —
— 1868	— —
Vieille-Montagne, 5 %	— —
Linière de Bruxelles	— —
Produits au Fléau	— —
Levant du Fléau	— —
Providence	— —
Cie Imm. de Belgique	— —
Soc. cér. de Maestricht	— —

Ch. fer plat. de Herve	470 —
BANQUES, CAISSES.	
Act. Banque Nationale	3400 —
— Société Générale	3900 —
— — capital	1175 — P
— — réserve	2735 —
— Banque Belgique	1070 — A
— — Bruxelles	593 — A
— — d'Anvers	— —
— — C. anversoise	— —
— Mutualité indust.	915 —
— Réunies	637 50
— Soc. Immobilière	562 50
— d'Anvers	501 — A
B. de l'Union, libérées	— —
— non lib.	— —
B. belge du com. et ind.	552 —
Banq. des trav. publics	745 — A
Cert. liq. Banq. Gén.	38 — P
Crédit liégeois	— —
Banque de Tournai	— —
— de Crédit comm.	— —
Banque de Flandre	— —
Comptoir général	525 — A
ACT. DE CHEM. DE FER.	
H. et Bas-Fléna, cap.	— —
Anvers-Gand	500 —
Jurbise	395 — P
Sambre-et-Meuse	— —
Est-Belge	420 — P
Dendre-et-Waes	1270 — A
Flandre occidentale	— —
Anvers-Rotterdam	652 50
— neuv. ém.	— —
Pepinster-Spa	665 — P
Turnhout	— —
Luxembourg	— —
— privilégié	— —
Chimai	— —
Centre	225 —
Lichtervelde-Furnes	— —
Eecloo-Gand	— —
Blankenberghe Bruges	— —
Nord de la Belgique	— —
Liége-Maestricht	— —
Liégeois-Limbourg	180 — A
Bruxelles-Calais, div.	243 — P
Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Tamines	— —
Gand à Terneuzen	— —
Braine-le-Cte Gand priv	— —
— non priv.	900 —
Lokeren	— —
Manage à Piéton	— —
Jonction de l'Est	— —
Bass. houill. act. de div.	— —
Soc. génér. d'exploit.	— —
Canal de Bossuyt	— —
— Blaton	— —
VALEURS INDUSTRIELLES.	
Ch. Produits au Fléau	— —
— Bornu-Wasmes	— —
— Levant du Fléau	— —
— Sars-Longchamps	1450 —
— Ouest de Mons	525 —
— Monceau-Font	— —
— Levant d'Elouges	210 — A
— Couch. du Fléau	— —
— Réunis-Charleroi	— —
— Courcelles-Nord	1750 — A
— St-Ferrand, jouis.	— —
— — priv.	260 —
— Charbonn. belges	460 —
— Falnuée	680 — A
— Val-Benoît	— —
— Crachet-Picquery	545 — A
— Carabiniers	500 — P
— Propriét.-Réunis	— —
— Chevalières-Dour	520 — A
— Sacré-Madame	— —
— Bonne-Espérance	— —
— de La Haye	— —
— Houill. un. b. Ch.	— —
H.-Fourneaux Couillet	420 — A
— Sclessin	— —
— d'Ougrée	— —
— Cockerill	1497 50 P
— Espérance anc.	— —

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	335 — A
— — nouv.	— —
— Midi de Charl.	— —
— Monceau	750 — A
— Montigny	325 — P
— Providence	1920 — P
— Saint-Léonard	1010 —
— Fer d'Ougrée	— —
— Sarrebruck	3250 — A
Lam. de Chât.	490 — P
— Luxembourg	1425 — A
— Forges d'Acoz	— —
Zinc Vieille-Montagne	269 —
— Austro-Belge	260 — P
— Nouv.-Montagne	— —
— — 5e d'act.	— —
— Niederfischbach	— —
— Astur. des Mines	— —
— Sardo-Belge	— —
— — privil.	— —
— Bleyberg	— —
— Rocheux d'Oneux	330 — A
— Stolberg anc.	— —
— — privil.	330 — A
Linière Gantoise	1660 — A
— Saint-Léonard	— —
— Bruxelles, anc.	— —
— — nouv.	— —
ACTIONS DIVERSES.	
Galer. St-Hubert 3 p. c.	— —
— capital	500 — P
Société anonyme Loth	— —
Glaces d'Oignies	747 50 P
— de Floreffe	800 — P
— de Courcelles	— —
Lits militaires	— —
Comp. belge matériels	600 — P
Soc. de Morlanwelz	— —
Soc. belge des chemins	— —
Réun. c. à l'Et. r. var.	49 75 A
Carrières de Quenast	— —
Union des papeteries	— —
Papeteries belges	— —
Comp. générale gaz	490 — A
Conduits d'eaux	— —
Omnibus	— —
Comp. gén. de touage	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES.	
Autr. Dette conv. pap.	60 25
— — arg.	64 75 A
— Act. ch. autrich.	— —
— Obl. — (anc.)	293 — P
— — (nouv.)	283 — A
— Domanial. (1866)	— —
— Cert. hypothéc.	— —
Esp. Dette exter. 1869	29 12 A
— — intérieure	— —
— Nord d'Esp. prior.	216 — P
— — rev. variable	— —
— Cordoue-Séville	216 —
— Cordoue-Malaga	— —
— Pampelune	166 75 P
— Saragosse-Barcel.	— —
— Act. Badajoz	189 —

Esp. Pamp.-Barcelone	— —
— Nord d'Espagne	— —
— Cr. mob. espag.	— —
E.-Un. Am., 1882, 6 %	95 75
— Honduras ch. int.	— —
France. Rente 3 p. c.	— —
— — 5 % 1871	— —
— — » 1872	— —
Ob. dép. de la Seine	— —
— V. de Paris 1865	— —
— — 1869	285 — P
— — 1871	249 25
— Lille 1860	92 — P
— — 1863	83 — A
— — 1868	— —
— Bordeaux	82 — A
— Lyon	— —
Act. Can. Sambre-Oise	— —
Ob. Lille-Valencienne	— —
— Orléans-Châlons	— —
— Dunkerke-Furnes	— —
B. de Paris et des P.-B.	— —
Comptoir d'escompte	— —
Banque franco-holl.	— —
— franco-belge	— —
Luxemb. (G.-D.), act.	234 — P
— obl. 3 p. c.	298 — A
— — 5 p. c.	493 — P
Ville Rotterdam 1868	190 — P
Crédit communal	178 —
Central Néerlandais	180 —
Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
— Ville de Naples	— —
— 1871 4 p. c.	— —
— — de Florence	— —
— Obl. Livourne	200 25 P
— Méridionales	213 — P
— Bra	199 50
— Central-Toscan	315 —
— Sud-Autriche	— —
— Victor-Em. 1863	— —
Rome. Emp. Rothsch.	— —
— — pontifical	67 —
— — Blount	342 50
Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Varsovie-Vienne act.	302 — P
— oblig.	— —
Turq. Dette gén. 5 %	— —
— Emp. 1869 6 %	325 — P
Varna, oblig. 3 p. c.	— —
— 6 p. c.	— —
CHANGES.	
Amsterdam	— —
Berlin	— —
Francfort	— —
Hambourg	— —
Londres	— —
— on dem. timb.	— —
Paris	— —
Rotterdam	— —
Vienne	— —
Coupons métal. papier	— —
— argent	— —
Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 20 SEPTEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 50 A
— 3 p. c.	96 50 A
— 2 1/2 p. c.	63 25 A
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — P
— 5 p. c. 1859	99 50 P
— — 1867	101 50
Emp. de la prov. 4 1/2	105 —
Espagne. Ext. 1867/70	— —
— intér.	— —
Autr. Rente pap.	59 10 P
— id. arg.	63 90 P
— Lots 250 fl. 1839	— —
— — 250 fl. 1854	— —
— — 500 — 1860	— —
— H. véritien 1859	88 — P

Bade. Obl. 35 fl. 1845	— —
Hesse. L. 25 fl. 1834	95 — A
H. élect. L. 40 fl. 1845	245 — A
Rome. Empr. 5 p. c.	65 50 A
— Pont. 1860/64	66 90
— Cert. Legrelle	61 — A
Banque de l'Industrie	— —
CHANGES.	
Amsterdam	210 85
Paris	99 75
Londres	25 17 1/2 P.
Francfort	215 — A
Vienne	— —
Hambourg	188 — A
Berlin	375 75 A

CLOTURE du 20 — Métall., 59 3/16. — National, 64 0/0. — Espagne dette diff. 29 3/8; dette intérieure, 25.

BOURSE DE GAND DU 19 SEPTEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 60
Dette perpét., 5 p. c.	111 50 A
Empr. 3 p. c. 1868	105 50 P
— de la prov. 4 1/2	101 75 A
Autriche. Métalliques	60 —
Dollars	96 — P
Banque de Flandre	775 — A
Soc. de la Lys 5 p. c.	2875 —
— Linière Gantoise	1667 50 A
CHEMINS DE FER.	
Act. Anvers-Gand div.	480 — A
— Dendre-Waes	— —
— Lichterv.-Furnes	397 — A
Obl. Hainaut-Flandre	85 — P
— Flandre occid.	324 — A

Obl. Anv.-Gand priv.	328 — A
— Anv.-Rotterdam	314 — A
— Eecloo-Gand	285 — P
— — Bruges	230 — A
— Bruges-Blankenb.	235 —
— Gand-Terneuzen	251 50 P
— Hain.-Flandre	266 — P
— Namur-Liége	325 — A
— Nord-Belge	313 — A
— Nord d'Espagne	215 — P
— Badajoz	35 50 A
— Méridionales	214 — A
— Varna	— —
VALEURS DIVERSES.	
Austro-Belge	— —
Niederfischbach	— —

BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c.	77 25
— 3 p. c. compt.	54 25
— 3 p. c. fin cour.	54 30
5 p. c. 1871 compt.	84 35
— fin cour.	84 55
— lib. compt.	84 30
5 p. c. 1872 compt.	87 45
— fin cour.	87 50
— lib. compt.	— —
Emp. Morgan compt.	515 —
Banque de France	4125 —
Crédit fonc., actions	900 —
— obl. 4 p. c.	450 —
— — 3 p. c.	420 —
— colonial	— —
Crédit agricole	— —
— industriel	630 —
Soc. dép. et compt. c.	548 75
Crédit mobilier	460 —
Comptoir d'escompte	630 —
Société Générale	595 —
B. de Paris et des P.-B.	— —
CHEMINS DE FER.	
Act. Orléans	840 —
— Nord	965 —
— Est	530 —
— Paris à Lyon	843 75
— Midi	590 —
— Ouest	525 —
— Vendée	607 50
— Autrichienne	760 —
— Sud-Autr.-Lomb.	488 75
— Vict.-Emmanuel	— —
— Nord d'Espagne	215 —
— Portugais	100 —
Obl. Nord	292 75
— Bourbonnais	283 75
— Méditerr. 3 p. c.	291 —
— Orléans 3 p. c.	285 —
— Lyon-Genève	— —

Obl. Lyon 1855	285 —
— Paris-Lyon	280 —
— Ouest	280 —
— Midi	283 —
— Est	278 25
— Dauphiné	279 50
— Ardennes	277 50
— Vendée	262 50
— Vict.-Emmanuel	— —
— Romains	192 —
— Lombards	260 —
VALEURS DIVERSES.	
Compagnie du gaz	705 —
Canal marit. de Suez	455 —
C. Transatlantique	265 —
Soc. Immobilière	— —
Compagnie Gaz belge	— —
Crédit mob. espagnol	— —
Banque ottomane	620 —
— Pays-Bas	— —
Vieille-Montagne	— —
Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
Espagne. Dette différ.	— —
— intérieure	— —
— pass. nouv.	— —
Italie. Emp. 5 p. c.	68 —
Rome. — 5 —	— —
Russie. — 5 —	— —
Turquie — 5 —	53 —
Ottoman 1860	340 —
— 1863	353 75
CHANGES.	
Anvers	— —
Amsterdam	210 1/2
Francfort	214 1/4
Londres	25 57 1/2
Madrid	5 06
Saint-Pétersbourg	3 37

BOURSE D'AMSTERDAM DU 19 SEPTEMBRE.

Dette active 2 1/2 p. c.	55 3/16
— 3 p. c.	65 5/16
— 4 p. c.	87 7/16
Syndic. amort. 3 1/2	— —
Société de Commerce	138 —
Belgique 2 1/2 p. c.	— —
Autr. Ob. p. 5 %, m./n.	58 3/16
— — fév./août	59 9/16
— — a. jan./juil.	63 15/16
— — avril/oct.	63 1/2
Lots autrichiens 1860	572 —
— 1864	158 —
Russie, 5 p. c.	— —
— 1860, 4 1/2	— —

Russie, 4 p. c. Hope	75 1/2
Esp. Obl. 1867/1870	30 —
— 3 p. c. intér.	25 3/4
Portugal, 1853, 3 p. c.	41 1/16
Brésil. Obl. 1865, 5 %	— —
Grèce, 5 p. c.	13 13/16
Grenade, 4 3/4 p. c.	21 —
Etats-Unis, 6 %, 1882	98 —
Mexicains	— —
Consolidés turcs	51 1/8
CHANGES.	
Londres	11 96 A.
Paris	56 9/16 P.
Francfort	11 3/4 A.

BOURSE DE LONDRES DU 19 SEPTEMBRE

Consolidés anglais	92 3/8
5/20 américains, 1882	92 5/8
Ch. de fer Illinois, act.	— —
— Erié, act.	39 5/8
Cons. turcs, 5 %, 1865	51 3/4
Espagnol, 1867	— —
— 1869	29 7/8
— 1870	— —

Italiens, 5 p. c.	66 3/4
Emprunt Morgan	— —
CHEMINS DE FER.	
Sambre-et-Meuse	— —
Rotterdam-Anvers	25 1/2
Namur-Liége	— —
Luxembourg	17 1/4
Lombards	19 1/4

BOURSE DE VIENNE DU 19 SEPTEMBRE.

Autr. rente pap. mai.	65 50
— arg., janv.	70 70
Lots autrichiens, 1854	93 50
— 1858	190 20
— 1860	103 70
— 1864	143 70
Créd. mob. autrichien	332 80
Obl. ch. Lomb.-Cern.	162 —
Act. Banque Nation.	872 —
Lots Hongrois 1870	106 —

Ch. de fer autrichiens	327 50
— du Nord	207 —
— Lombard	208 50
Banque anglo-autrich.	314 —
Chemin de fer Theis.	252 —
Change. Londres	109 55
— Hambourg	80 80
— Paris	42 20
Napoléons d'or	8 70 1/2
Argent	108 50

BOURSE DE BERLIN DU 19 SEPTEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —
Autr., rente papier	19 3/4
— argent	64 1/2
Lots autrichiens 1860	94 5/8
— 1864	90 —
Créd. mob. autrichien	203 1/8
Lots hongrois, 1870	— —
Italien, 5 p. c.	66 1/2
5/20 bons amér. 1882	96 1/2

Ch. de fer autrichiens	261 —
— Lombards	127 —
Change. Londres	6 20 7/8
— Paris	79 1/12
— Amsterdam	139 3/8
— Vienne	90 —
— Hambourg	— —
— Francfort	— —
— St-Pétersb.	89 5/8

BOURSE DE FRANCFORT DU 19 SEPTEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —
Ch. de fer Lombards	222 1/2
Autr., rente arg. janv.	64 1/2
— papier, mai	59 3/4
Lots autrichiens 1860	94 7/8
— 1864	— —
Crédit mob. autrichien	354 3/4
Ch. de fer autrichien	352 —
Lots Hongrois, 1870	112 1/2

5/20 bons amér. 1882	96 —
— 1885	— —
CHANGES.	
Londres	118 1/8
Paris	92 3/8
Amsterdam	98 —
Berlin	— —
Vienne	106 15/16
Hambourg	87 3/8

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS

Service d'été — 1er septembre.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h. 35, 10 h. 09 m., 12 h. 05, 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 25 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord), 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De BRUXELLES pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20, m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 43* (8 h. 05 dimanche), 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* matin, 12 h. 50, 2 h. 40* 3 h. 56, 4 h. 38, 5 h. 20*, 6 h. 56 (8 h. 30 dimanche), 8 h. 40 (11* dimanche p. Malines), 11 h. 10 s.—Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, 5* h., 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.) — Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 s.— Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 35 m., 12 h. 02, 5 h. 15, 6 h. 40 s.—Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13, 10 h. 30 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. —Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 55* C, 11 h. C m., 1 h. 52, 5 h. 12 C, 6 h. 30* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M s. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 20* M, 9 h. 55* C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 6 h. 30* M, 7 h. 45, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C (10 h. 20* dimanche C.), 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 45* h. 4 h. 52 C, 5 h. 55* C, 10 h. 30* M. — Spa, 9 h. 55* C, 11 C. C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C 6 h. 30* C soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 38 matin, 1 h. 03, 3 h. 46, 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 45 dimanche), 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15*, 9 h. 50, 10 h. 50* m., 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h. 50, 7 h.*, 8 h. 25, 8 h. 45, 10* h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 6 h. 55, 9 h. 50 m. (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.). — Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 m. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 m., 12 h. 35, 1 h. 18* 4 h. 50, 10 h.* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15 soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25*, 7 h. 30, 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50*, 5 h. 27*, 5 h. 53*, 8 h. 38, 8 h. 58 9 h. 48* s.— Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 50, 5 h. 53, 8 h. 55 s. —Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20, 9 h. 26 s. — Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 m. vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34, 8 h. 53 (11 h. 10 Gand), matin, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 18, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 s. Gand).— Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 11 h. 10 m., 12 25, 12 h. 46, 3 h. 46*, 5 h. 36*, 6 h. 20, 6 h. 41 soir.— Lokeren 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 36, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Ninove et Ath, 7 h. 32, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10 s. —Alost, 7 h. 32, 9 h. 55, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir. — Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 56* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40 7 h. 20 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 57*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, 9 h. 18* s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 47*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 05* s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 11 h. 46 matin, 1 h. 22, 3 h. 27, 4 h. 19*, 6 h. 10*, 6 h. 39*, 7 h. 17 8 h. 10 s.— Courtrai, Tournai et Lille, (5 h. 45 dimanche Courtrai) 5 h. 56, 9 h. 28, (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15. — Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 (5 h. 37 Braine), 7 h. s.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 matin, 12 h. 43 (3 h. 13 Gand), (3 h. 55 Anvers), 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 28, 6 h. 43, 8 h. 28* s.— Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 50 matin, 12 h. 35, 2 h. 37, 4 h. 48, 5 h. 08*, 6 h. 59*, 7 h. 28*, 8 h. 32, 9 h. 27 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m, 12 h. 05 (2 h. 35 Gand) (3 h. 28 Anvers), 3 h. 40*, 5 h. 45, 5 h. 50, 6 h. 05, 8 h.* s.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 m., 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand) (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 m., 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 matin, 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (9 h. 20 par Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 28 soir pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, 3 h. 27, 6 h. 55 soir. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 4 h. 09* M, 5 h. 58 M, 6 h. 02 C, 7 h. 07 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 15 C., 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 38* M, 4 h. 45 C, (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 22 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 58, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 38*, 8 h. 22, 9 h. 51 C s. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C Alost et Gand), mat. (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M (4 h. 38* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 30* M), 6 h. 53, 7 h. 40 MC, 9 h. 32* C, 11 h. 20 m., 12 h. 55 C, 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, 3 h. 20* C (5 h. 53 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45 soir.— Verviers, 4 h. 05*, 6 h. 50, 8 h. 32 (10 h. dimanche), 10 h. 11 matin, 12 h. 08, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 (6 h. de Longdoz), 7 h. 45*, 8 h. 32, 8 h. 38, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40*, 5 h. 55, 6 h. 35 M, 8 h. 35 C (10 h. 16 Anvers exc.), 12 h. 07, 12 h. 17, 2 h. 35* C, (4 h. 35 Waremme le samedi) 4 h. 45, 6 h. MC (7 h. 15 Longdoz), (8 h. 50 dimanche p. Liége) (9 h. 06 soir, Liége). — Ostende et Lille, 6 h. 35 MC, 8 h. 35 C, 12 h. MC, 2 h. 25* M (4 h. 45 et 6 h. M, Gand.)

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 5 h. 48 (7 h. 45 pour Bruxelles 10 h. 06 m., 4 h. 19 7 h. 48 s.— Ninove, Bruxelles, Alost, Termonde, 6 h. 55, 10 h. 30 matin, 1 h. 42, 4 h. 36 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 53*, 6 h. 25 8 h. 55 matin, 12 h. 23, 4 h. 24, 4 h. 49, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 10, 7 h. 10, 9 h. 03 m., 1 h. 14, 3 h. 45, 6 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h, 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 02 s.—Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 32, 9 h. 52, 11 h. 58 m., 2 h. 57, 5 h. 15, 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04, 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine), 8 h. 02

Ligne du Midi.

De BRUXELLES pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, (3 h. 35 Douai), 7 h 12, Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05* (9 h. 05* Mons), 10 h 20 m., 1 h. 15, 2 h. 35*, 3 h. 35, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s. — Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir. — Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai).— Ath, Tournai et Lille par Enghien 6 h. 35, 7 h. 42*, 8 h. 30, 1 h. 30, 6 h. 02, 7 h. 32, 8 h. 30* soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 e 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 8 h. 04, 10 h. 18 matin, 12 h. 53*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 05* s.—Charleroi et Namur, 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. matin, 12 h. 49, 4 h. 36, 5 h. 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir. — Ath et Tournai (6 h., Ath), 7 h. 11, 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir.— Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18 m., 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20 (7 h. 27 lundi), 7 h. 38, 9 h. 42 m., 12 h. 40. 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s.— Namur, 2 h. 25*, 6 h., 6 h. 33, (9 h., 32 lundi), 9 h. 42 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien Gand, par Sotteghem, 5 h. 30, 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 6 h. 30 soir.)

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi), 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h, 15*, 3 h. 40, 5 h., 5 h. 40, soir.—Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42 (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 5 h. 40, 8 h. 35 s.— Enghien Grammont, Gand, par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 matin, 3 h. 40*, 5. h. s.

Lignes concédées.

De NAMUR pour Huy et Liége, 3 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 matin, 1 h. 55*, 4 h. 10, 8 h. 10, 11 h. 25* soir. — Pour Dinand et Givet, 8 h. 20 (11 h. 20 m., 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. 20 s

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15, 6 h., 9 h. 35, 11 h. 25 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 55 de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 15 de Guillemins, 8 h. 20 de Longdoz.

DINANT p. Namur, 6 h. 5*, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 5 h. 40 s.

ANVERS pour Gand 4 h. 50 7 h. 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 m., 1 h 50, 3 h. 50, 6 h. 50, 8 h. 50 soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h. 19, 9 h. 25, 10 h. 40 m., 2 h. 20, 5 h. 30, 6 h. 30, 8 h. 40 s.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 53, 10 h. 26, 3 h. 57 soir (5 h. 20 s. pour Breda et Moerdych). — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 53 matin, 1 h. 45, 5 h. 45 soir. — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 35, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 35, 5 h. 45, 8 h. 17 soir. — Louvain, Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 35 matin, 1 h. 45, 5 h. 45, (8 h. 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers (5 h. 15, de Moerdyck), 8 h. 50 matin 2 h. 15, 5 h. 15 soir.

BRUXELLES pour La Hulpe, Ottignies et Namur (6 h. Ottignies, 6 h. 30, 9 h. 08, 11 h. 20 m. Groenendael (12 h. 35* m. La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h., 7 h. 05*, 7 h. 55 soir.— Pour Luxembourg, 6 h. 30, 12 h. 35*, 7 05*.

NAMUR pour Bruxelles, 4 h. 45*, 6 h., 9 h., 1 h. 20, m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 20, 11 h. 08 m., 8 h. 55 s.), 5 h. 10 s. de La Hulpe, (12 h. et 6 h. 50 s. de Groenendael).

LUXEMBOURG pour Bruxelles, 1 h. 20* (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m., 2 h. 40 soir.

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 50 s. — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20 m, 2 h. 30, 6 h. 25 soir. — Anvers et Lierre, 5 h. 50, 8 h. 51 m., 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 s.— Givet pour Charleroi et Bruxelles 7 h. 05, 11 h. 16 m., 4 h. 34 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 36 de Lodelinsart), 9 h. 43 m., 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 s. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 23, 8 h. 54, 3 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 8 h. 04, 11 h. 45, 3 h. 16, 6 h. 44 soir.

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 9 h. 50, 10 h. 51 m., 2 h. 40 5 h. 10, 7 h. 24, 8 h. 45 soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 28, 9 h. 15, 11 h. 45 m., 3 h. 5, 4 h. 30, 6 h. et 8 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 *bis*.

Ayuntamiento de Madrid